

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires: Pagination continue.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

LE MONDE ILLUSTRÉ

ABONNEMENTS

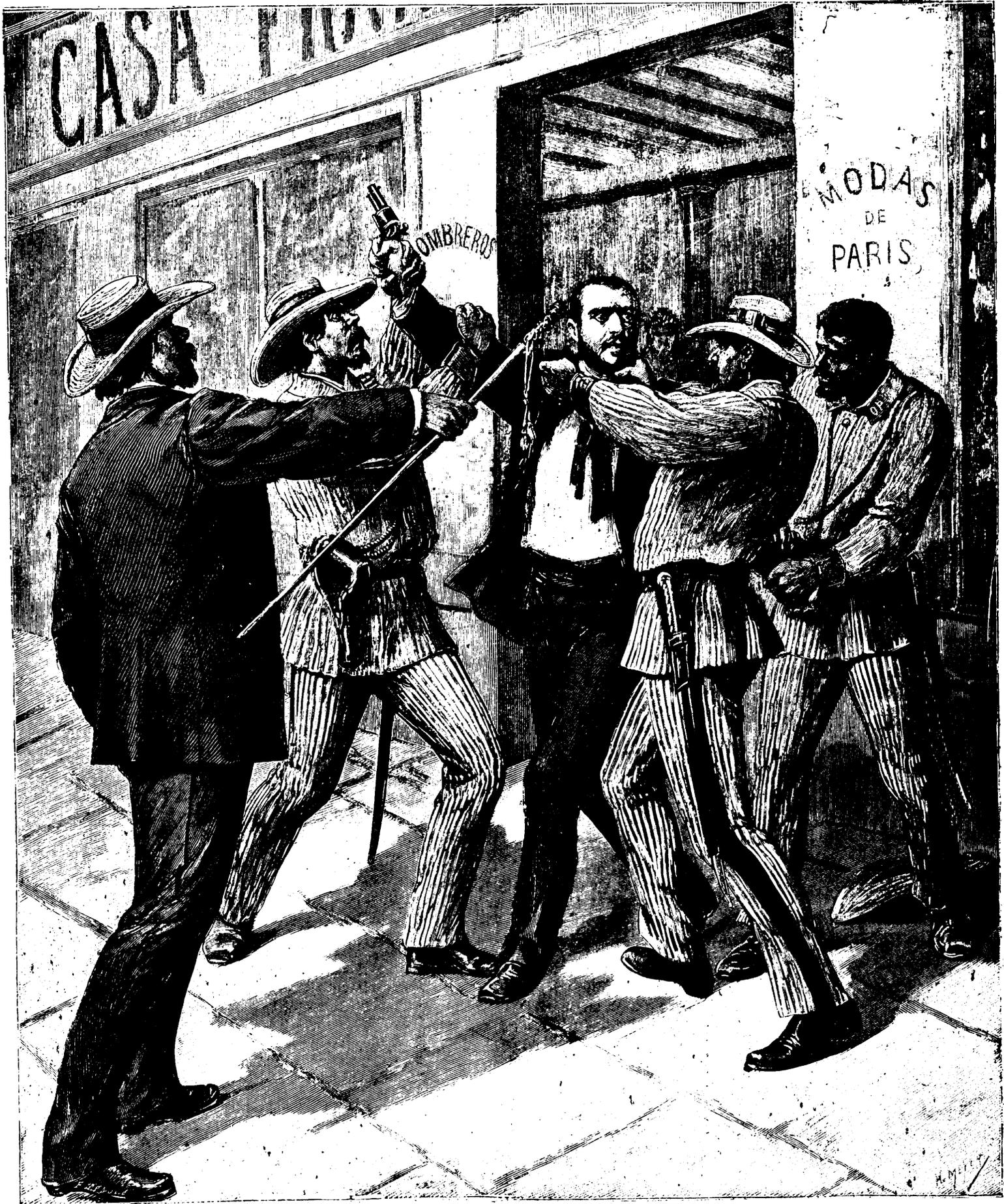
Un an, \$3.00 - - - - Six mois, \$1.50
Quatre mois, \$1.00, payable d'avance
Vendu dans les dépôts - - 5 centis la copie

7ÈME ANNÉE, No 321.—SAMEDI, 28 JUIN 1890

BERTHIAUME & SABOURIN, PROPRIETAIRES.
BUREAUX, 40, PLACE JACQUES CARTIER, MONTRÉAL.

ANNONCES :

La ligne, par insertion - - - - 10 centis
Les insertions subséquentes - - - - 5 centis
Des tarifs pour annonces à long terme



L'ARRESTATION D'EYRAUD A LA HAVANE

(Du Journal Illustré)

LE MONDE ILLUSTRÉ

MONTREAL, 28 JUN 1890

SOMMAIRE

TENTE : Entre-Nous, par Léon Leduc. — Reiffenstein, par Benjamin Sulte. — Nos banques canadiennes. — L'amour céleste. — Poésie : La poésie et la douleur, par Alfred de Musset. — Fais ce que dois, par Francis Parent. — L'adoration. — La Banque Ville-Marie. — Nouvelles à la main. — Chronique, par Catherine Parr. — A propos de chansons, par P. G. Roy. — Faits Scientifiques, par Octave Cuisset. — L'arrestation du meurtrier Eyraud. — A propos de fleurs : Comment faire un bouquet. — Primes du mois de mai : Liste réclamaants — Feuilletons : Famille-Sans-Nom (suite), par Jules Verne. — Le Régiment (suite), par Jules Verne. — Usages et coutumes (suite).

GRAVURES : L'arrestation du meurtrier Eyraud à la Havane. — Salon de 1890 : Combat de caïlles (meurs romaines antiques). — Gravures de nos deux feuillets.

Primes Mensuelles du "Monde Illustré"

1 ^{re} Prime	\$50
2 ^{me} "	25
3 ^{me} "	15
4 ^{me} "	10
5 ^{me} "	5
6 ^{me} "	4
7 ^{me} "	3
8 ^{me} "	2
88 Primes, à \$1	88
94 Primes	\$200

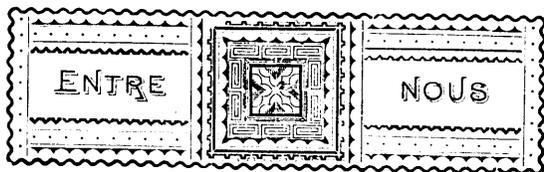
Le tirage se fait chaque mois, dans une salle publique, par trois personnes choisies par l'assemblée. Aucune prime ne sera payée après les 30 jours qui suivront le tirage de chaque mois.

NOS PRIMES

QUATRE-VINGT-CINQUIÈME TIRAGE

Le quatre-vingt-cinquième tirage des primes mensuelles du MONDE ILLUSTRÉ (numéros datés du mois de JUIN aura lieu SAMEDI, le 7 JUILLET, à 8 heures du soir, dans la salle de l'UNION SAINT-JOSEPH, coin des rues Sainte-Catherine et Sainte-Elizabeth.

Le public est instamment invité à y assister. Entrée libre



L'EXÉCUTION de Dubois qui a eu lieu vendredi, dernier à Québec, a motivé, comme toujours en pareil cas, une nouvelle discussion à propos des genres de supplice adoptés dans les différents pays.

Chacun a ses préférences et la pendaison, la guillotine, l'électricité, etc., ont leurs partisans.

Si l'on en croit cependant la légende, la potence serait un indice certain de la civilisation.

On raconte, en effet, l'histoire suivante :

Un homme, après avoir été ballotté par la tempête sur un navire, échoue sur un rivage désert ; il ne sait où il est, il ne sait où la mer l'a jeté ; tout à coup il découvre une potence : " Dieu soit loué ! s'écria-t-il avec des larmes dans la voix, je suis dans un pays civilisé ! "

Il faut ajouter cependant que la pendaison n'est plus en usage que dans quelques pays d'Europe, dans les colonies anglaises et aux États-Unis.

Chez les anciens, on pendait à des arbres ; et, durant le supplice, on voilait le visage des condamnés.

De nos jours encore la figure du supplicié est toujours couverte d'un bonnet noir. L'arbre qui avait servi à l'exécution était voué aux dieux infernaux et ne pouvait être ni coupé ni brûlé.

On pendait quelquefois les coupables par un pied seulement et on leur attachait un poids au cou. Ce supplice est encore usité au Malabar et dans l'empire du Maroc.

En France, au moyen âge, (au bon vieux temps) la pendaison était le genre de supplice le plus commun, mais cette peine était ignominieuse et exclusivement pratiquée sur les roturiers. Les nobles étaient décapités, ce qui ne les dégradait pas.

On donnait souvent, aux condamnés, des animaux pour compagnons de supplice. Bertrand, chef des meurtriers de Charles le Bon, comte de Flandre, fut pendu à une fourche avec un chien. En France, jusqu'au quatorzième siècle, on pendit les juifs, la tête en bas, entre deux chiens.

Au quinzième siècle, une femme pouvait, en l'épousant, sauver la vie d'un homme condamné à la potence.

* * Le supplice de la pendaison est-il bien douloureux ?

Voici ce que l'on prétend :

En France, l'habitude que l'on avait de faire grâce au condamné quand la corde à laquelle on le pendait venait à se casser, a permis d'avoir quelques renseignements à ce sujet, et presque tous les condamnés qui ont ainsi échappé à la mort se sont accordés à dire que le supplice de la pendaison n'occasionne pas de souffrances.

Voici encore d'autres preuves à l'appui de cette prétention :

Un gentilhomme anglais, dit Bacon, se pendit pour vérifier ce fait. On arriva à temps pour couper la corde et on ramena cet extravagant à la vie. Il raconte depuis que, lorsqu'il avait eu le cou serré fortement par la corde, il avait aperçu une vive lumière, à laquelle avait succédé l'obscurité la plus complète ; mais que pendant tout le temps qu'il était resté suspendu, il n'avait ressenti aucune douleur.

Un riche boucher anglais, condamné à mort, pendu une heure de temps, et qu'un étudiant en médecine sauva, avait éprouvé, disait-il, les mêmes sensations. Elles furent cependant moins vives à cause du procédé dont on s'était servi pour empêcher l'asphyxie. Comme il était dans son cachot attendant l'exécution de son jugement, un jeune docteur lui proposa de lui sauver la vie moyennant vingt mille piastres. Le condamné consentit et se prêta à une opération au moyen de laquelle on introduisit dans la trachée un tube permettant aux poumons de recevoir l'air. Sa sentence fut exécutée, mais au bout du temps réglementaire, quand la famille vint réclamer le corps du supplicié, celui-ci respirait encore. Emporté chez lui, il revint à la vie. Il raconta plus tard qu'au moment où le bourreau lâcha la trappe, il avait éprouvé une commotion fort vive, mais sans douleur excessive.

Ce moyen ingénieux d'éviter la mort tout en subissant le dernier supplice, ne pouvait être employé à notre époque, car le condamné n'est décapité que quand un médecin a constaté la mort.

* * Dubois est mort étranglé, puisqu'il n'a pas eu la colonne vertébrale brisée, comme cela arrive le plus souvent.

Le même jour, à la même heure, on pendait à Belleville, Ontario, un autre condamné, Smith, qui jusqu'au dernier moment a protesté de son innocence, et l'on frémit à la pensée qu'il aurait pu être commis en cette circonstance une erreur judiciaire.

Au moment où plusieurs personnes réclament des réformes dans la procédure criminelle de notre pays et demandent surtout de remplacer, l'unanimité exigée jusqu'à présent pour obtenir un ver-

dict, par la majorité des voix des jurés, il est bon de faire remarquer que de nombreuses erreurs judiciaires ont été commises en France, où la majorité des voix est seulement exigée.

En Angleterre, un seul juré peut sauver la tête d'un homme ; en France, un seul juré aussi peut la faire tomber.

Douze jurés doivent être d'accord pour rendre un verdict dans le premier pays, tandis que sept sur douze suffisent dans le second.

La France a tant de supériorités qu'il lui est permis d'être un peu faible sur un point ; mais ce point est le plus sérieux, puisqu'il s'agit de la vie ou de la liberté du citoyen.

Depuis vingt ans, quatre erreurs judiciaires ont été reconnues en France.

Charpentier (1871), condamné à deux ans pour meurtre. Il fit sa prison et ne fut réhabilité qu'en 1876. Les frères Brosset (1880), condamnés à six et sept ans de travaux forcés, furent graciés en 1881 et virent leur procès révisé en 1883.

En 1884, Blandin, condamné à treize mois de prison pour vol et tentative de meurtre, sur la voix publique, fut reconnu innocent ; et enfin Borrás, condamné à mort en 1887, commué et gracié il y a quelques jours, après qu'un hasard eut fait reconnaître son innocence.

Et, demanderez-vous, que fait-on de ces malheureux innocents, comment les indemnise-t-on ?

On les jette hors de la prison, voilà tout.

Ecoutez Borrás, le dernier qui vient d'échapper à la mort :

— Ma grâce m'a rendu à la liberté ; c'est tout, pour moi ! Mais je suis ruiné ; nous avions, avec ma femme, ramassé de petites épargnes qui pouvaient se monter à 6,000 francs environ ; les frais du procès, les démarches, les voyages qu'il a fallu faire pour arriver à rassembler les preuves de mon innocence, ont épuisé ces ressources, si bien que je suis complètement ruiné.

Ces exemples sont assez sérieux pour en conclure qu'il nous faut conserver la loi qui exige l'unanimité des jurés.

* * La guillotine n'a jamais été inventée par Guillotin quoique cet instrument de supplice porte son nom.

On trouve la guillotine représentée dans de vieilles gravures ; l'une est due à Henri Oldegraver et porte la date de 1553 ; l'autre est de George Pentz, mort en 1550.

Dans le seizième siècle, ce genre de décapitation était employé à Halifax, en Angleterre ; on en trouve une représentation dans la *Britannia* de Campden, édition de 1722. Cette machine fut importée à Edimbourg par Morton, régent d'Ecosse, qui fut lui-même, en 1581, décapité par ce procédé.

On croit généralement que ce fut à la suite des guerres d'Italie que cet instrument fut importé en France, car on le trouve employé à Toulouse en 1632, au supplice du duc de Montmorency.

Ce n'est pas par plaisir ou par cruauté que le docteur Guillotin proposa l'adoption du coupe-tête qui porte son nom.

Il voulait l'égalité devant le bourreau, c'est-à-dire un genre de supplice unique pour toutes les classes de criminels, la décapitation jusqu'alors réservée aux nobles, et il émit le vœu qu'une machine, à l'action rapide, diminuât les souffrances du patient.

Guillotin éprouva un chagrin profond en voyant la nouvelle machine porter son nom, et surtout quand il vit les horribles immolations de la Terreur.

Il est généralement admis que la souffrance du supplicié est presque nulle.

* * J'ai vu guillotiner, fusiller et pendre et je vous avoue que de ces trois supplices le plus répugnant est celui de la pendaison.

La guillotine opère avec une célérité telle que l'on ne voit réellement rien. Le supplice dure à peine deux secondes et, contrairement aux idées généralement répandues, on ne voit pas de sang, puisque tête et corps tombent aussitôt dans un panier rempli de son ou de sciure de bois.

Je n'ai pas besoin de vous dire ce que c'est que

fusiller quelqu'un, ni d'ajouter que la souffrance existe à peine, quand les exécuteurs ont au moins le soin de bien viser.

La pendaison est selon moi le genre de supplice le plus révoltant des trois.

Reste le nouveau système, l'exécution par l'électricité, qui va être mis en pratique dans quelques semaines aux Etats-Unis.

Il est difficile de se prononcer sur la valeur de cette innovation, mais je citerai à ce propos le mot d'un misérable condamné à mort qui attend son exécution dans je ne sais quel coin de la France.

On lui expliquait, avec force détails, ce que c'était qu'une exécution par l'électricité.

—Brrrr... fit le condamné, je préfère encore la guillotine !

Quant à nous, mes amis, je crois que nous préférerions tous mourir de la bonne mort et si j'avais à choisir, j'opinerai pour mourir de vieillesse.

Quoiqu'il en soit nous avons eu deux pendaisons le même jour, deux potences dressées à la même heure ; décidément nous vivons dans un pays civilisé !

* * Mais je ne veux pas vous laisser d'idées trop tristes, et après avoir parlé supplices, laissez-moi vous prier de lire cette charmante poésie, toute pleine de fraîcheur et de parfums.

Elle est d'Edmond Rostand. Titre : *La chapelle*.

Je sais quelque part l'exquise chapelle,
Où vers les minuit je la conduirais...
L'autel est garni de fine dentelle.
Le tapis jonché de pétales frais.

Sur des fonds d'or mat, de naïves Vierges
Lèvent leurs regards pleins de pureté,
Et les petits yeux clignotants des cierges
Luisent doucement dans l'obscurité.

Ils luisent, parmi le sombre feuillage
Qui tend tout le chœur de rideaux tremblants,
Pour les épousés laissent un passage
Bordé d'azelés et de rosiers blancs.

Ce soir-là les fleurs seraient capiteuses,
Des œillets musqués, des frileux lilas,
Des fleurs à relents, des fleurs amoureuses,
Des roses surtout et des mimosas.

Et l'orgue suivrait, s'entendant à peine,
Ainsi qu'on entend la brise des soirs,
D'une mélodie exquise et lointaine,
Le balancement des doux encensoirs.

Des chœurs chanteraient, à bouches fermées,
D'invisibles chœurs. Où respirerait,
Mêlée à l'odeur des roses pâmées,
Une odeur d'encens qui vous griseraient...

Elle aurait, au lieu d'un voile en dentelle,
Le voile soyeux de ses cheveux d'or...
Je sais quelque part l'exquise chapelle ;
Mais l'aimée, hélas ! je l'ignore encor !

Car mon Adorée au front de madone
Habite un pays des plus fabuleux,
Le pays du Rêve ou n'atteint personne,
Où vous fleurissez, camélias bleus ?

Lein Lediou

REIFFENSTEIN

Dans le MONDE ILLUSTRÉ du 31 mai, M. E. Z. Massicotte mentionne un livre qui se vendait à Québec en 1823, "chez Reiffenstein", mais imprimé en France, au Mans, par la maison Dureau fils aîné. C'est encore la pratique aujourd'hui de mettre à la page de titre d'un certain nombre d'exemplaires d'un ouvrage le nom d'un libraire de pays étranger, lequel devient ainsi comme un second éditeur.

Reiffenstein vendait donc des livres, à Québec, en 1823 ? Oui, et des ornements d'église, et des tableaux à l'huile fort bien faits, m'assure-t-on.

M. E. Z. Massicotte pense que le dit Reiffenstein

était Juif. Il paraît que non. Dans ses papiers, qui existent encore, je vois des notes de sa main assez curieuses pour mériter l'attention du lecteur. En voici la substance :

Né à Francfort-sur-le-Main, vers 1784, il dit qu'il descendait de la famille qui a laissé son nom au château de Reiffenstein, situé au sud de Francfort, dans les Alpes autrichiennes, sur les confins de la Bavière, et qu'il appartenait aussi à une branche de la maison de Tour-et-Taxis (Thurn und-Taxis) dont le palais, qui existe toujours à Francfort, servait jadis de lieu de réunion à la Diète germanique. Il dit qu'il n'était Juif ni par caractère, ni par sa naissance, ni par son genre commercial, ni par sa religion—la sienne était luthérienne.

Étant passé en Angleterre, il y prit du service dans le commissariat de l'armée et fut attaché comme cadet au 52^e régiment ; par la suite il passa au 98^e régiment qui était aux Indes Occidentales, et c'est avec ce corps qu'il arriva à Halifax, ayant le poste d'adjutant. Il épousa alors une demoiselle Carr qui lui donna une fille, à Halifax, en 1807 ou 1808.

Le *Royal Newfoundland Fencible Regiment* ayant été envoyé en Canada, je vois, par l'almanac de Québec, années 1810 et 1811, que J. C. Reiffenstein était quartier-maître de cette troupe ; c'est ce qu'il dit également dans ses notes. Un fils aîné lui naquit à Québec en 1812. Déjà il avait quitté les *Newfoundland Fencibles* pour continuer son service ailleurs.

Sous le colonel Warburton il remplit d'abord, dans le Bas-Canada, les fonctions d'adjutant-inspecteur (major de brigade) de la milice, et stationna principalement à Berthier-en-haut. Plus tard, lui et son chef furent envoyés à Amherstburg et à Sandwich, côté canadien du Détroit, où il semble avoir fait de nombreuses et agréables connaissances.

Il avait à peine trente ans, l'automne de 1813 lorsqu'il se trouva à la bataille de la Thames appelée aussi "Journée des éperons," où le général Proctor se vit battu complètement par le général Harrison. Dans une note écrite à un ami, M. Reiffenstein dit que, durant le conseil de guerre tenu la nuit qui précéda l'affaire, Tecumseh fut d'opinion que Harrison méditait un coup brusque et hardi. C'est en effet ce qui arriva, mais Proctor ne s'était pas préparé en conséquence. Tecumseh conjura Proctor de changer ses positions en voyant venir l'attaque ; il ne fut pas écouté ; de là la défaite. Le chef sauvage reçut son coup de mort sous les yeux de M. Reiffenstein.

Harrison avait prêté son cheval blanc bien connu, à son propre aide de camp, et Tecumseh, qui choisissait ses victimes, se précipita sur l'officier, l'abattit avec son tomahawk, croyant tuer Harrison ; les soldats du Kentucky criblèrent Tecumseh de leurs balles ; il s'en suivit une lutte terrible et Tecumseh tomba au milieu d'une mêlée où les Sauvages et les Américains se disputaient le sol corps à corps.

La question de savoir comment au juste a succombé Tecumseh est encore controversée. Tout récemment la Société Historique du Wisconsin a publié des lettres sur ce point, montrant qu'un cavalier, au milieu de la bagarre, tira une balle dans la tête de Tecumseh, alors que celui-ci était aux prises avec un soldat d'infanterie qui avait engagé sa baïonnette dans le capot de cuir du guerrier, près de la hanche. Ce sont des détails à éclaircir pour ceux qui en ont le temps et les moyens.

Le colonel Warburton fut fait prisonnier. M. Reiffenstein, monté sur son bon cheval *Carillon*, courut donner l'alarme à London et dans les établissements des colons jusqu'à Burlington.

En 1816, la paix étant rétablie, M. Reiffenstein abandonna l'armée et partit pour l'Angleterre avec sa femme, dans le dessein de s'y créer des relations commerciales. Son fils, George C. Reiffenstein, (qui m'a procuré ces renseignements) naquit en Angleterre, en 1817.

Depuis le mois de février 1817 au mois d'août 1819, M. Reiffenstein vendit, à Québec, diverses marchandises, au montant total de deux cent quatre-vingt mille piastres, soit trois quart de million de piastres de la valeur actuelle de notre monnaie, et il se retira avec le plein tiers de cette

somme représentant le bénéfice net de trente et quelques mois d'opération.

Une affiche du 30 septembre 1819, que j'ai sous les yeux, annonce sa vente finale, mais "à crédit, sur billets endossés et approuvés". Il y a de tout dans l'énumération des articles, depuis la vaisselle jusqu'à la pelleterie, le rhum et les bretelles, les "tables à diner de mahogany—2 douzaines", les clous et les soiries, les chaussures et les "cloques de flushing", les falbalas et "les couvertures de lit velues". Rien des livres ni des tableaux. C'est plus tard qu'il s'occupa de cette partie, aussi a-t-il recruté dans le clergé catholique et les communautés religieuses une forte clientèle. Ses ornements d'églises avaient la vogue ; ses vins d'Espagne aussi ; c'était l'âge d'or du Ténériffe, du Madère, du Benecarlo, du Vidonia et du "Genièvre blanc de Rotterdam". La bourgeoisie savait que ses articles étaient du premier choix.

C'est durant la période de 1820 à 1838 que M. Reiffenstein fit venir de France des livres marqués à son nom et des tableaux, des calices, des ornements d'église, qu'il vendait dans le district de Québec, alors que M. Fabre faisait le même commerce à Montréal. Notons que, dès 1823, aussitôt après la mort de Napoléon, il venait à Québec des navires anglais chargés dans les ports de France, et que M. Reiffenstein et Fabre recevaient de la sorte des produits français ; les journaux de cette époque le démontrent clairement.

M. Reiffenstein est décédé en 1840, ayant été le pionnier intelligent d'un commerce fructueux, et pas du tout juif, à ce qu'il paraît.

Pour avoir voulu parler d'un livre qui n'a pas été imprimé à Québec, j'ai écrit ce chapitre ! C'est comme cela en histoire, où les choses s'enchaînent et s'interprètent les unes par les autres ; il n'y a qu'à se laisser aller au courant.

Tecumseh arrive à propos de bombazet ou de carafes de cristal, et de la Diète germanique s'accroche aux origines d'une famille canadienne.

A propos, M. Georges C. Reiffenstein me dit qu'il ne connaît que sa famille qui écrive son nom avec deux "f". Alors, mettons que les autres sont des juifs.

Benjamin Sulte

NOS BANQUES CANADIENNES

Bien que la situation financière des Banques ne soit réellement intéressante que pour les gens d'affaires, nos lecteurs verront avec plaisir que nos banques canadiennes continuent à prospérer.

La Banque Jacques-Cartier a payé à ses actionnaires pendant l'année expirée le 31 mai dernier, \$35,000 de dividendes, tout en ayant augmenté la réserve de \$10,000, portant à son compte des profits et pertes une balance d'environ \$13,000.

La Banque Ville Marie a réalisé en profits nets, \$37,705,23, sur lesquels elle a payé \$33,537.60 de dividendes, affectant à divers objets \$10,000 environ.

C'est à l'intelligente administration des gérants, MM. de Martigny et Grand, que les banques sont redevables d'un aussi heureux résultat. Nos sincères félicitations à ces messieurs.

" L'AMOUR CÉLESTE "

Ce tableau qui est l'œuvre de M. J.-B. Scholl, membre de la Société Royale de Darmstadt, est un véritable chef-d'œuvre. Toute personne admiratrice du beau dans l'art, devra se faire un devoir d'aller le voir et, de plus, de s'empresse, car il restera ici que quelque temps. En le faisant ils feront une bonne œuvre, car la recette est destinée au parachèvement de la cathédrale.

Le tableau est visible dans la cathédrale même. Heures d'admission : de 10 à 12 a. m. ; 2 à 6 p. m. ; 8 à 10 p. m. On entre du côté de la cathédrale. Prix d'admission : grandes personnes, 25c., enfants 10c.

Que tous s'empressent d'aller contempler ce tableau et de faire ainsi une bonne œuvre.



LA POÉSIE ET LA DOULEUR

LA MUSE AU POÈTE

Quel que soit le souci que ta jeunesse endure,
Laisse-là s'élargir, cette sainte blessure,
Que les noirs séraphins t'ont faite au fond du cœur ;
Rien ne nous rend si grands qu'une grande douleur ;
Mais, pour en être atteint, ne crois pas, ô poète,
Que ta voix ici-bas doive rester muette.
Les plus désespérés sont les chants les plus beaux,
Et j'en sais d'immortels qui sont de purs sanglots.
Lorsque le pélican, lassé d'un long voyage,
Dans les brouillards du soir retourne à ses roseaux,
Ses petits affamés courent sur le rivage,
En le voyant au loin s'abattre sur les eaux.
Déjà, croyant saisir et partager leur proie,
Ils courent à leur père avec des cris de joie,
En secouant leurs becs sur leurs goitres hideux.
Lui, gagnant à pas lents une roche élevée,
De son aile pendante abritant sa couvée,
Pêcheur mélancolique, il regarde les cieus.
Le sang coule à longs flots de sa poitrine ouverte ;
En vain il a des mers fouillé la profondeur,
L'Océan était vide et la plage déserte ;
Pour toute nourriture il apporte son cœur.
Sombre et silencieux, étendu sur la pierre,
Partageant à ses fils ses entrailles de père,
Dans son amour sublime il berce sa douleur,
Et, regardant couler sa sanglante mamelle,
Sur son festin de mort il s'affaisse et chancelle,
Ivre de volupté, de tendresse et d'horreur.
Mais parfois, au milieu du divin sacrifice,
Fatigué de mourir dans un trop long supplice,
Il craint que ses enfants ne le laissent vivant ;
Alors, il se soulève, ouvre son aile au vent,
Et, se frappant le cœur avec un cri sauvage,
Il pousse dans la nuit un si funèbre adieu
Que les oiseaux des mer désertent le rivage,
Et que le voyageur attardé sur la plage,
Sentant passer la mort, se recommande à Dieu.
Poète, c'est ainsi que font les grands poètes.
Ils laissent s'égarer ceux qui vivent un temps ;
Mais les festins humains qu'ils servent à leurs fêtes
Ressemblent la plupart à ceux des pélicans.
Quand ils parlent ainsi d'espérances trompées,
De tristesse et d'oubli, d'amour et de malheur,
Ce n'est pas un concert à dilater le cœur.
Leurs déclamations sont comme des épées :
Elles tracent dans l'air un cercle éblouissant.
Mais il y pend toujours quelque goutte de sang.

ALFRED DE MUSSET.

(Nuit de Mai.)

FAIS CE QUE DOIS

—Mes enfants, commença le capitaine Weber de sa voix grave, c'est une triste histoire. Et si je vous la raconte aujourd'hui, assombrissant ainsi la fin de notre joyeux dîner de bivouac, c'est parce qu'elle s'est passée dans ce village—le mien—dont vous apercevez le clocher derrière cette colline, et aussi parce que je vous dois l'explication de la mine morose que vous m'avez vue toute la journée.

Les officiers rapprochèrent leurs pliants de la table, car le capitaine était de ceux qu'on écoute toujours. Devant eux, la double ligne des tentes faisait de larges taches blanches dans le fond déjà assombri de la vallée, et la grande rumeur du camp montait, se perdant dans les sapins qui couronnaient les hauteurs.

—C'était au début de nos revers de 1870, reprit le capitaine. J'étais alors sergent au 5^e bataillon des chasseurs à pied, un de ceux qui n'ont pas ménagé leur sang dans cette funeste guerre. Nous reculions, en vertu d'ordres supérieurs, sans trop savoir où nous allions, abandonnant ces Vosges cependant si faciles à défendre.

—Un soir, nous arrivâmes, serrés de près par l'ennemi, dans le village que vous voyez là. C'était le mien, je vous l'ai dit. L'ordre était venu de le défendre jusqu'à l'arrivée du reste de la brigade, dont nous faisons partie.

—J'y avais laissé, au début de la guerre, ma mère et ma sœur—une enfant de dix-huit ans—mais je ne croyais pas les y retrouver, supposant qu'elles avaient fui devant les menaces de l'inva-

sion, comme la plupart des habitants du pays. Quelle ne fut donc pas ma surprise—et mon inquiétude aussi—en les retrouvant toutes deux dans notre vieille maison, semblant ne pas se douter des dangers qu'elles allaient courir ! Elles n'avaient pas voulu, les vaillantes, croire à nos revers, car nos montagnes leur paraissaient inviolables.

Il était tard maintenant pour songer à les mettre en sûreté. Quand les premiers moments d'effusion et de tendresse furent passés, je leur confiai que le village allait être attaqué probablement le lendemain ; elles ne s'en montrèrent pas alarmées :

—Vois tu, me dit ma mère. J'ai si souvent et si ardemment désiré être à tes côtés pendant cette guerre, partageant tes dangers et prenant un peu de tes souffrances ! Demain, au moins, je serai là !

—Et puis, ajouta ma sœur, ne faudra-t-il pas des femmes pour soigner les blessés ? Sois sans crainte pour nous, frère, la mère et la sœur d'un soldat n'ont pas peur d'une bataille !

—Hélas ! messieurs, je fus bien imprudent et bien fou, mais je me laissai gagner et presque rassuré par ce calme admirable. Je n'insistai pas pour leur faire quitter la maison.

—Vous savez combien les heures passent vite au milieu de ceux qui nous sont chers. Le jour naissait quand je les quittai pour rejoindre ma compagnie.

—Le commandant du bataillon avait déjà commencé à organiser la défense du village. De tous côtés les chasseurs s'agitaient, crénelant les murs, creusant des fossés, élevant des barricades.

—Ma section était commandée par un adjudant. Elle fut désignée pour défendre une barricade construite précisément au fond de la rue où s'élevait notre maison.

—A peine étions nous installés que la fusillade éclatait du côté des avant-postes. Les Prussiens, comme toujours, étaient en force ; nos grand'gardes ne purent tenir longtemps et se replièrent sur nous. L'attaque du village commença.

—Accroupi derrière la barricade, l'arme prête, je ne pouvais détacher mes yeux de la vieille maison que je voyais à cinquante pas de moi, portes et fenêtres closes, comme abandonnée, et qui renfermait entre ses quatre murs tout ce qui me restait au monde.

—C'était la plus solide du village. Adossée à la rivière infranchissable en ce moment, protégée par les feux de la barricade de qui semblait avoir été construite exprès pour en défendre les abords, elle offrait un abri relativement sûr. —Les Prussiens n'y arriveront jamais", pensais-je.

—Cependant la fusillade se rapprochait de plus en plus, et elle devint bientôt assourdissante. L'ennemi attaquait de trois côtés à la fois. Accueilli par de terribles feux de salve, il n'en continuait pas moins sa marche en avant, faisant des pertes énormes, mais les comblant sans cesse par de nouveaux renforts. Pied à pied, nos premières lignes reculaient... Quelques casques pointus se montrèrent bientôt à l'extrémité de la rue que nous occupions, puis d'autres, puis d'autres encore : le moment était venu de nous défendre à notre tour...

—Attention ! mes enfants ! dit l'adjudant d'une voix calme. Feu de section !... à trois cents mètres ! joue !... Il ne put achever son commandement : une balle au milieu du front venait de l'étendre raide.

—Je me trouvais, par ce fait, commandant de la barricade. Il n'y avait pas de temps à perdre, les Prussiens s'avançaient au pas de charge.

—Feu de section ! répétai-je, à deux cents mètres ! joue !...

—Alors, messieurs, au moment où j'allais commander : Feu ! il se passa une chose terrible, une de ces choses que Dieu, qu'on dit juste et bon, ne devrait pas permettre...

—La porte de notre maison s'ouvrit, et j'en vis sortir ma mère portant dans ses bras ma sœur, évanouie ! Et elle venait à moi, la pauvre femme, en trébuchant à chaque pas sous son précieux fardeau, et derrière elle, et plus vite qu'elle, s'avançait cette colonne prussienne qu'il fallait arrêter à tout prix ! Pourquoi était-elle là ? Je ne le compris que trop en voyant nos fenêtres se garnir de casques prussiens : la maison avait été tournée et envahie...

—Oh ! ce fut une minute atroce. Elle n'était

plus qu'à dix pas de moi, devant les fusils de mes hommes qui attendaient, le doigt sur la détente... Ne pas commander le feu, c'était forfaire à mon devoir de soldat, c'était laisser prendre la barricade.

—Feu ! criai-je affolé, dans un paroxysme de désespoir et de rage.

—Et, franchissant la barricade entraînant mes hommes, je me jetai à corps perdu, la baïonnette haute, sur la tête de la colonne prussienne, qui recula bientôt et se débanda sous cette furieuse attaque...

—Que vous dirai-je, messieurs ? Toutes ces choses s'étaient passées en bien moins de temps que je ne vous les raconte... J'avais heurté du pied, en courant, deux corps de femmes criblés de balles. J'étais ivre, perdu, fou.

—Ce qui se passa ensuite, je ne sais plus. Une seule idée nette me restait au cerveau : tuer et me faire tuer ensuite.

—Et je frappais comme un insensé ; ma baïonnette était rouge, mes mains pleines de sang...

—Et justement parce que je cherchais la mort, les balles ne voulurent pas de moi. Le soir me retrouva agenouillé auprès des chères mortes.

—Ma sœur avait conservé son doux et calme visage, mais dans les grands yeux ouverts de ma mère, il y avait je ne sais quoi de menaçant et de sombre—suprême regard de haine à l'ennemi, sans doute—malédiction au fils parricide, peut-être...

—Le capitaine Weber avait dit ces derniers mots d'une voix sourde, comme en un sanglot. Et cachant dans ses mains sa tête énergique et fière, il laissa deux grosses larmes glisser lentement entre ses doigts.

Les officiers respectèrent ce douloureux silence ; un à un, ils se levèrent et regagnèrent leur tente.

—La nuit était tout à fait venue. Du camp presque endormi, une voix s'éleva, jeune et forte, chantant *Sidi-Brahim*, l'hymne des chasseurs à pied. Et les échos des sapins répétèrent ce chant, dont les paroles sont presque naïves, mais dont la musique semble faite de grondements de canons et de cliquetis d'épées :

En avant, braves bataillons !
Jaloux de notre indépendance,
Si l'ennemi vers nous s'avance,
Marchons, marchons, marchons !
Mort aux ennemis de la France !

FRANCIS PARNET.

L'ADORATION

L'homme porte en soi deux instincts quand il pense à Dieu, le mystère et l'adoration. Le mystère, c'est l'œuvre de la raison humaine de l'élargir, de l'éclairer, de l'écartier toujours davantage, sans le dissiper complètement jamais. La prière, c'est le besoin du cœur de répandre sans cesse l'imploration utile ou inutile, entendue ou non, comme le parfum sur les pas de Dieu. Que ce parfum tombe sur les pieds de Dieu, ou qu'il tombe à terre, n'importe, il tombe toujours en tribut de faiblesse, d'humiliation et d'adoration !

Mais qui sait s'il est perdu ? qui sait si la prière, cette communication sensible avec la toute puissance invisible, n'est pas, en effet, la plus grande des forces naturelles ou surnaturelles de l'homme ? Qui sait si la volonté suprême n'a pas voulu, de toute éternité, l'inspirer, et l'exaucer dans celui qui prie, et faire participer ainsi l'homme lui-même par l'invocation au mécanisme de sa propre destinée ? Qui sait enfin si Dieu, dans sa sollicitude éternelle pour les êtres émanés de lui, n'a pas voulu leur laisser ce rapport avec lui-même, comme la chaîne invisible qui suspend la pensée des mondes à la sienne ? Qui sait si, dans la solitude majestueuse peuplée de lui seul, il n'a pas voulu que ce vivant murmure, que cette conversation inextinguible avec sa nature s'élevât et redescendit sans cesse, sur tous les points de l'infini, de lui à tous les êtres qu'il vivifie, qu'il embrasse et qu'il aime, et de tous ces êtres jusqu'à lui ? Dans tous les cas, la prière est le plus sublime des privilèges de l'homme, puisque c'est celui qui permet de parler à Dieu ; et Dieu fût-il sourd, nous le prions encore ; car, si sa grandeur était de ne pas nous entendre, notre grandeur à nous serait de le prier.

BANQUE VILLE - MARIE

ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES TENUE
LE 18 JUIN 1890

M. W. Weir, président, a été choisi pour présider l'assemblée et M. Ubalde Garand, caissier, a été prié de remplir la charge de secrétaire.

Le rapport suivant a été présenté à l'assemblée.

Messieurs,

Les directeurs ont l'honneur de vous soumettre le rapport suivant montrant le résultat des opérations de l'année finissant le 31 mai 1890.

Profits nets, après déduction des intérêts sur dépôts, dépenses d'administration et montant affecté aux créances mauvaises et douteuses \$37,705.23

Balance au crédit du compte de profits et pertes de l'année précédente..... 5,747.21

Faisant un total de..... \$43,452.44

Approprié comme suit :

Dividende 3½ p. c. 1er déc. 1889.. \$16,763.95
Dividende 3½ p. c. 1er juin 1890.. 16,773.75
Déductions sur valeurs foncières et autres..... 3,100.00
Porté au fonds contingent..... 3,750.00
Balance restant au compte de profits et pertes..... 3,064.74
43,452.44

Les affaires de l'année ont été satisfaisantes, malgré que la récolte des grains n'ait pas atteint la moyenne dans cette province, où se font nos principales opérations et qu'il en est résulté une dépression dans le commerce.

Il y a eu un peu plus de faillites que d'habitude parmi nos clients, mais la banque en général se trouvait garantie et il n'y a pas eu de pertes importantes.

La retraite de notre ex-vice-président a été beaucoup regrettée par le bureau de direction, car les services précieux qu'il a rendus ont beaucoup contribué à l'augmentation des affaires de la banque durant les neuf dernières années. Nous aimons à reconnaître que ce qu'il devait à la banque a été intégralement payé : capital et intérêts.

Comme de coutume, les succursales de la banque ont été inspectées de temps à autre, et les directeurs n'ont qu'à se louer de leur administration. Les directeurs doivent aussi exprimer leur satisfaction de la fidélité et de l'habileté avec lesquelles les différents officiers de la banque ont rempli leurs devoirs respectifs.

Le tout respectueusement soumis.

W. WEIR,
Président.

ÉTAT GÉNÉRAL

ACTIF

Espèces.....	\$ 24,007.22	
Billets de la Puissance.....	52,816.00	
Billets et chèques sur autres banques.....	46,017.49	
Dû par banques en Canada.....	37,553.00	
Dû par banques en pays étrangers.....	2,692.67	
Dû par banques dans le Royaume-Uni.....	1,701.12	
Prêts garantis par stocks, etc.....	8,000.00	
Prêts à des corporations.....	31,087.05	
		\$ 203,874.55
Billets escomptés courants.....	147,687.72	
Billets dûs et non spécialement garantis.....	47,779.72	
Autres dettes non spécialement garanties.....	22,735.80	
Billets dûs et garantis.....	25,462.67	
		1,243,665.91
Propriétés immobilières.....	37,530.33	
Edifices des succursales.....	20,483.52	
Hypothèques sur propriétés vendues par la banque et autres.....	16,181.25	
Autres créances comprenant les actions possédées par la banque.....	303,348.90	
		377,544.00
		\$1,825,084.46

PASSIF

Capital souscrit \$500,000 ; payé.....	479,250.00	
Fonds de réserve.....	20,000.00	
Profits et pertes.....	3,064.74	
		502,314.74
Billets en circulation.....	361,270.00	
Dépôts du gouvernement fédéral, remboursables à demande.....	17,479.64	
Dépôts des compagnies d'assurances au gouvernement provincial.....	20,000.00	
Autres dépôts remboursables à demande.....	181,546.57	
Autres dépôts remboursables avec intérêt.....	723,478.19	
Autres dettes.....	2,221.57	
Dividende payable au 1er juin 1860.....	16,773.75	
		1,322,769.72
		\$1,825,084.46

U. GARAND,
Caissier.

Montréal, 31 mai 1890.

En proposant l'adoption des rapports ci-dessus, le président fait remarquer qu'il n'est pas besoin de rappeler aux actionnaires que les derniers six mois de l'année ont eu des jours d'anxiété pour les banquiers et les hommes d'affaires en général. Bien que le printemps de 1889 ait été quelque peu en retard, les affaires durant l'été et au commencement de l'automne, ont été assez prospères et les recettes des premiers six mois ont été plus élevées que celles d'aucun semestre précédent.

La diminution dans la récolte des grains et les bas prix du foin, au Canada et aux Etats-Unis, ont sérieusement affecté les affaires du dernier semestre de l'année, et les bénéfices de la banque en ont naturellement souffert. Les mauvaises récoltes qui ont été fréquentes dans cette province démontrent que nous devons compter moins sur les grains que sur les autres produits de la ferme. Les cultivateurs semblent l'avoir déjà compris, car l'activité augmente rapidement dans les fromageries, ce qui contribue grandement à rendre le pays de plus en plus prospère. Dans le voisinage de six de nos succursales il y avait, l'année dernière, cinquante-six fromageries, dont la valeur est estimée à \$232,725, et dans deux localités, il y avait huit beurreries dont les recettes se sont élevées à \$49,731.

A ce propos le président dit qu'il y avait, dans le district de Saint-Hyacinthe, soixante-dix-neuf fromageries, ayant une valeur d'environ \$300,000.

La récolte du foin était aussi importante, dans cette province, et l'on pouvait s'attendre qu'elle atteindrait, en général, la moyenne. Malheureusement, la récolte de la dernière saison a été considérablement endommagée par les pluies et elle ne saurait être comparée aux récoltes des Etats-Unis et d'Ontario.

La perspective pour la saison prochaine, continue le président, n'est ni trop rassurante, ni trop décourageante. Les grandes pluies que nous avons eues ce printemps ont beaucoup aidé à la sortie du bois. D'un autre côté, ces mêmes pluies ont retardé les travaux de la ferme et le grain a commencé à pousser plus tard que d'habitude ; mais si le beau temps continue il réparera en grande partie les premiers dommages.

La récolte du foin promet d'atteindre une bonne moyenne, mais quelques prairies ont souffert de la gelée et le rendement en sera naturellement diminué d'autant. De plus, les cultivateurs sont menacés d'une nouvelle difficulté qui se présente sous la forme d'un droit additionnel de deux dollars par tonne à payer sur le foin exporté aux Etats, mais ils trouvent une certaine compensation dans la grande quantité de foin requise pour l'exportation du bétail du port de Montréal. Un marché avantageux dans la Grande Bretagne, sur lequel on dirige de grandes exportations, nous rendra certainement plus indépendants de la législation américaine.

Quant au commerce des importations, la banque en sait relativement peu de chose, n'ayant que quelques comptes en rapport avec les importations. Il y a un fait prouvé, c'est qu'il y a un trop grand nombre d'hommes engagés dans ce commerce et tant que les banquiers et les marchands de gros ne seront pas plus réservés à l'égard de l'escompte et

du cré lit, les plus abondantes récoltes seront impuissantes à remédier au mal.

La loi renouvelant les chartes des banques a fait disparaître toutes les craintes que l'on entretenait relativement à la circulation des banques. Ça a été, en somme, la meilleure loi qui ait été adoptée et le parlement du Canada mérite d'être félicité de l'habileté montrée par les deux côtés de la chambre en discutant le projet de loi. Le dépôt requis pour protéger la circulation trouvera son ample compensation dans cette même garantie des billets des banques.

Puis les propositions suivantes ont été faites et adoptées unanimement.

Proposé par le président, appuyé par W. Strachan :

Que le rapport du président et l'état général qui viennent d'être lus soient approuvés, imprimés avec les procédés de cette assemblée et adressés aux actionnaires.

Proposé par le président, appuyé par le même :
Que MM. E. Lichtenhein et W.-H. Weir soient nommés scrutateurs aux fins de recueillir et compter les votes à être enrégistrés pour l'élection des directeurs et pour toutes questions qui pourraient exiger la prise du vote.

Proposé par O. Faucher, appuyé par E. Lichtenhein :

Que des remerciements soient offerts au président et aux directeurs sortant de charge, pour les services qu'ils ont rendus à la banque pendant l'année qui vient de s'écouler.

Proposé par Wm Weir, appuyé par L.-C. de Tonnancour :

Que des remerciements soient aussi votés au caissier, aux gérants des succursales et aux autres officiers de la banque pour l'intelligence et la fidélité qu'ils ont mises dans l'exercice de leurs devoirs respectifs.

Et l'on procéda au scrutin pour l'élection des directeurs.

Sont élus : MM. Wm Weir, Wm Strachan, Olivier Faucher, John T. Wilson et Godfrey Weir.

Proposé par E. Lichtenhein, appuyé par Wm H. Weir :

Qu'à l'avenir les assemblées générales annuelles soient tenues le troisième mardi de juin, au lieu du troisième mercredi. Adopté.

Des remerciements sont votés aux scrutateurs pour la manière habile avec laquelle il se sont acquittés de leur charge et l'assemblée fut ajournée.

A une assemblée subséquente du bureau de direction, M. Wm Weir fut réélu président de la banque et M. Wm Stracham fut élu vice-président

U. GARAND,
Secrétaire.

NOUVELLES A LA MAIN

Entre un professeur et une maman :
—Madame, votre fils ne veut rien faire.
—Que voulez vous ! On en fera un député comme son père.

* *

PROPOS DE MARINS.—A.—Eh bien, mon vieux comment vas-tu ?

B.—D'abord, j'ai pris femme.

A.—Voilà une bonne idée.

B.—Pas le moins du monde. Un vrai gendarme, ma femme.

A.—Alors je te plains, l'ami.

B.—Il n'y a pas de quoi, car elle m'a apporté un grand navire en dot.

A.—Tu as donc fais une bonne affaire, somme toute.

B.—Il n'y a pas à crier. Le bâtiment n'était plus qu'une vieille boîte sans valeur.

A.—Je regrette alors d'avoir parlé trop tôt.

B.—Bah ! Parle tant qu'il te plaira, camarade. La vieille carène était assurée et a coulé à son premier voyage.

A.—Alors tu as touché une forte somme.

B.—Pas tant que ça. Je n'en ai tiré que 20,000 francs pour ma part.

A.—C'est vraiment malheureux.

B.—Malheureux ! Pas du tout. Ma femme se trouvait à bord et elle a coulé avec le reste.



LE TABAC

En dépit de messieurs les fumeurs, et j'en compte quelques-uns autour de moi, et même dans ma famille, nous allons tenter une petite escarmouche dans ce champ où, si nous parlons contre, nous rencontrerons à coup sûr plus d'adversaires et de contradicteurs que d'amis.

Après tout, pourquoi chercherions-nous à convaincre les fumeurs ? Nous savons bien que tout ce que nous dirions à cet égard s'en irait en fumée ; mais, peut-être qu'en nous adressant à nos lectrices qui, elles, sont toutes convaincues, nous trouverons un écho à quelques pensées qui sont mises à l'écart, comme ce qui est juste.

Je ne me sens pas assez fort pour affronter la gent qui fume, ou peut être assez sévère pour leur jeter la pierre ; et, puisque nous devons jamais vouloir la mort du pêcheur, ne parlons que des excès et de l'abus que certains de nos amis les plus chers peuvent faire de la nicotine.

Le tabac, cet insidieux ennemi qui s'est emparé de tout autour de nous et dans nos demeures, s'est montré bonne personne ; il consentait à rester à la porte lorsqu'on ne l'admettait pas d'emblée dans la maison et, à plus forte raison, dans le gynécée. Il demeurait sur le pont des navires, se bornant à calmer l'impatience du matelot ou de l'officier de quart. Il entrait modestement dans la demeure, ne sortant ni des allées du jardin, et, plus tard, de la salle à manger.

Ah ! comme, après avoir accepté le premier pied qu'on lui a laissé prendre, il a bientôt su en prendre quatre !

Comme il a su se glisser partout où peut entrer un peu de fumée !

Comme il est devenu maître et tyran de nos destinées !

L'homme qui fume n'est plus son maître ; il est l'esclave de son cigare ou de sa pipe.

Il est introduit dans le salon, dans la chambre à coucher, où il les impose, parce qu'il est soumis lui-même à leurs lois.

Cet être si fier, ce dominateur qui a la force et l'intelligence, s'incline sans combat, sans réflexion, devant un besoin factice qu'il a érigé en impérieuse habitude.

Pourquoi faire ?

Il fume tout simplement parce que les autres fument !

A huit ans, dix ans, il a vu les grands, les hommes, s'entourer d'un nuage de fumée, et, dans ce nuage, il a vu peut-être ses rêves de l'avenir !

Pourquoi fume-t-on quand on est homme ?

Il veut le savoir, et, en cachette, il vole une cigarette à son père ou à son grand frère, et il essaie ses forces devant ce bonheur désiré.

Le premier essai est désastreux.

L'estomac, qui n'a pas été précisément créé par la nature pour aspirer la fumée du tabac, se révolte énergiquement devant cette tentative infantine.

Le petit garçon est malade, très malade même quelquefois.

Mais il se garde bien d'en rien dire, on se moquerait de lui, et il ne passerait pas pour être un homme.

Mais la douleur passée, il faut faire comme les autres ; quelques jours après l'on recommence, et peu à peu l'habitude se prend, s'enracine et devient le tyran du petit bonhomme, qui s'en réjouit parce que cela le fera ressembler à tout le monde.

Et parce que tout le monde s'est mis sur le corps cette terrible tunique de Nessus, qui ne peut plus être arrachée sans enlever des lambeaux palpitants de chair vivante, chaque enfant, chaque jeune homme aspire à vouloir s'y enfermer à son tour.

Certes, je n'emploierais pas des expressions aussi terribles si le tabac était modestement resté à la place première qu'il avait acceptée et s'il n'était pas fait, par son absolutisme, le véritable dissolvant des liens de la famille.

Le fumeur qui ne rencontre pas dans la maison toutes les indulgences possibles pour la tyrannie qu'il exerce de par la volonté du tabac, fuit la demeure où sa femme et ses enfants l'attendaient avec joie.

Il court dans les cafés ou dans les clubs, quelquefois même dans des lieux moins honnêtes, pour y satisfaire sa funeste passion pour la pernicieuse plante.

Il est fumeur avant d'être fils, avant d'être mari, avant d'être père, car il abandonne mère, femme et enfants plutôt qu'il n'abandonne sa pipe.

Eh bien ! je le déclare hautement, du moment qu'une habitude, quelque agréable qu'elle nous paraisse, s'empare de nous à nous rendre son esclave, répond qu'à un besoin factice, nous pouvons, nous devons la déclarer mauvaise et pernicieuse.

L'homme est intelligent, il veut l'affranchissement de son être, il demande des réformes et il veut sortir des préjugés au milieu desquels il se sent entraîné, et cependant il se courbe, il se fait petit, il s'abaisse enfin devant une fumée... qui n'est pas même celle de la gloire.

CATHERINE PARR.

A PROPOS DE CHANSONS

Les couplets de la chanson de Georges III, publiés dans le numéro 260 du MONDE ILLUSTRÉ, sont justement les trois premiers couplets de la chanson que Louis Labadie, maître d'école, publia dans le *Courrier de Québec*.

M. Hubert LaRue parle de cette chanson dans ses *Chansons canadiennes* et il en cite quatre ou cinq couplets. Si elle n'était pas si longue, je la reproduirais ici avec plaisir, c'est une curieuse pièce que bien peu ont eu l'avantage de lire, vu la rareté du *Courrier de Québec*, dont il n'existe aujourd'hui, si je ne me trompe, qu'une seule collection complète.

Dans le cahier de Louis Labadie, dont je parlais il y a quelques semaines, je trouve une chanson composée par le chantre de Georges III à l'occasion de la fête du sieur Jean-Baptiste Charon. Cette chanson accompagnait un bouquet, doux gracieux du rimailleux.

La voici dans toute sa saveur ; elle est sur l'air :
Du haut en bas.

C'est aujourd'hui
Que tout en moy se réveille,
C'est aujourd'hui
Que vous offre Louis Labadie
Ce beau bouquet pour votre fête.
Baptiste, je vous la souhaite,
C'est aujourd'hui.

En vous chantant,
Je les trouve plus belles encore
En vous chantant
Qu'elles étaient au commencement
Le jour qui les vit éclore
Avec plus d'ardeur vous déclore,
En vous chantant.

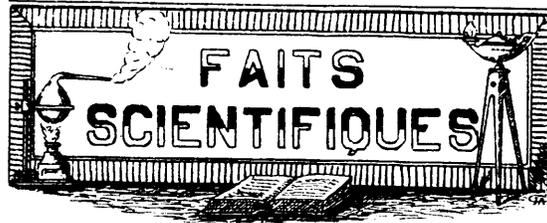
En finissant,
J'ai honte de voir mon hommage,
En finissant
Je le dis seulement
Pour vous mille fois davantage
Mon cœur vous servira de gage
En finissant.

Oui, à l'instant
Jusqu'à la mort, je le proteste,
Oui à l'instant
Je vous aimerai tendrement,
Oh Baptiste ! mon plus intime,
Ce bouquet ici le désigne,
Oui à l'instant.
Ne trouvant assez de quoi pour votre fête,
Aimable amy, d'un tel malheur,
Je sens mon âme bien inquiète,
Des mains de l'amitié, recevez ces fleurs,
C'est un bouquet qui part du cœur.

Heureux souhaits
Pour votre famille toute aimable,
Heureux souhaits
Que je leur souhaite à jamais
Plaisir, santé, forte richesse,
Abondance avec allégresse,
Heureux souhaits.

Il ne faut pas s'étonner, après cela, si la poésie de Labadie excitait la bile du poète Quesnel. Il y avait de quoi, en effet.

P. G. ROY.



GLOBE PRÉCIEUX.—Le Shah de Perse à un globe géographique sur lequel les diverses contrées sont représentées par différentes sortes de pierres précieuses. Ainsi, la France y est figurée par des saphirs (bleu) ; l'Angleterre, par des rubis (rouge) ; la Russie, par des diamants, et ainsi de suite. Toutes les mers sont figurées par des émeraudes (vert). L'idée est au moins digne d'un potentat oriental. La vue de ce globe seule pourrait révéler à un connaisseur le degré d'estime que le Shah professe pour telle ou telle nation.

* * * *

FORCE DES VAGUES.—On peut se faire une idée de la force prodigieuse développée par les vagues de la mer par les deux faits suivants. Une colonne de fonte de trente-trois pieds de longueur et pesant six mille livres, qui devait entrer dans la construction d'un phare, en Angleterre, avait été déposée sur le rivage en attendant sa mise en place. Une tempête étant survenue, elle fut enchaînée par chaque bout à deux forts piquets enfoncés profondément dans le sol. Trois jours après, quand la tempête eut pris fin, on trouva que la colonne avait été refoulée vingt pieds plus loin en passant au-dessus d'un rocher proéminent. Une enclume de forgeron, pesant deux cents livres et enfouie dans un creux de trois pieds et demi de profondeur, avait été arrachée de son abri et fut retrouvée près de la colonne, ayant été projetée à une distance deux de cents pieds.

* * * *

FÉCONDITÉ.—D'après les naturalistes, un scorpion produit 65 petits ; une mouche commune dépose 144 œufs, une sangsue 150 et une araignée 170. Un hydrachne en produit 600, une grenouille 1,100 et une tortue 1,000. L'insecte qui produit la noix de galle dépose 50,000 œufs, la crevette 6,000, et on en a trouvé 10,000 dans l'ovaire d'une ascaride. Un naturaliste a trouvé 12,000 œufs dans une femelle de homard et un autre 21,000. Un insecte assez semblable à la fourmi a produit 80,000 œufs en un seul jour, et Leuwenhock évalue la part du crabe à 4,000,000. Beaucoup de poissons produisent un nombre presque incroyable d'œufs. On en a compté plus de 36,000 dans un hareng, 38,000 dans un éperlan, 1,000,000 dans la sole, 1,130,000 dans le rouget, 3,000,000 dans l'esturgeon, 342,000 dans la tanche, 546,000 dans le maquereau, 992,000 dans la perche, 1,357,000 dans le carrelet. Mais de tous les poissons, la morue semble être le plus fécond. Un naturaliste compte que ce poisson donne plus de 3,686,000 œufs, et un autre savant va jusqu'à 9,444,000. Un calcul rond a montré que si un pour cent seulement des œufs produits par la femelle donnait un poisson adulte, et si la progéniture continuait à s'accroître dans cette proportion, après soixante ans, la masse des saumons existant formerait un volume plusieurs fois aussi considérable que celui de la terre. Et cependant, le saumon n'est pas encore l'espèce la plus féconde. Dans une perche jaune pesant 3½ onces, on a compté 3,943 œufs, et dans un éperlan de 10½ pouces de longueur 25,141 œufs. En 1761, on a fait de curieuses expériences en Suède sur la fécondité du poisson. De cinquante femelles de brèmes on a obtenu 3,100,000 petits ; de cent femelles de perches on en a eu 3,215,000, et de cent femelles de mulets 4,000,000.

Oct. Cuvier.

—L'olivier vit longtemps. Dans la Louisiane, à Beaulieu, il en est mort un dont l'on estimait l'âge à cinq siècles. Il avait 36 pieds de circonférence.

L'ARRESTATION D'EYRAUD

(Voir gravure)

Le *Courrier des Etats-Unis* a publié sur l'arrestation de l'assassin Eyraud des détails qui, joints aux détails que nos confrères de la presse quotidienne ont déjà publiés, nous permettent de reconstituer pour nos lecteurs cette scène d'un drame célèbre.

La personne qui a signalé Eyraud à la police cubaine est un Français établi depuis plusieurs années à la Havane, M. Punchen, qui tient une maison de modes et de confectons.

Au mois de février dernier, M. Punchen recevait la visite d'un voyageur qui lui offrit en vente de fort jolies étoffes orientales dont il paraissait avoir un assortiment complet.

—Je suis obligé de me défaire de ces marchandises, dit-il, car je n'ai pas suffisamment d'argent pour continuer mon voyage jusqu'à Mexico.

M. Punchen acheta les étoffes pour un prix bien inférieur à leur valeur réelle.

Deux mois après, ce commerçant lisait dans un journal américain qu'Eyraud avait quitté New-York, emportant dans sa valise des étoffes d'Orient dérobées à un voyageur turc auquel il avait escroqué une certaine somme d'argent. M. Punchen consulta ses livres et reconnut que l'individu auquel il avait acheté des marchandises identiques, s'était présenté chez lui exactement cinq jours après la date qu'on donnait de la fuite d'Eyraud de New-York. Comme il faut un peu moins de cinq jours pour venir de cette ville à la Havane, le négociant en conclut que l'inconnu pouvait parfaitement être l'assassin de Gouffé. Mais les soucis de son commerce lui firent bientôt oublier et l'homme et la singulière coïncidence qui l'avait si vivement frappé.

L'INCIDENT

Dans le courant du mois de mai, le même individu revenait à la *Casa francesca*,—c'est le nom de la maison de M. Punchen,—et proposait à ce dernier une affaire de tabacs devant procurer de gros bénéfices. Comme on lui demandait s'il était satisfait de son voyage au Mexique, il répondit qu'il avait traité à Mexico et dans plusieurs autres villes de très grosses affaires, et comme on insistait pour connaître le nom de la maison qu'il représentait, il dit qu'il voyageait pour le compte de MM. Delaunay et Cie., de Paris.

Cependant ses allures avaient paru étranges à une employée du magasin, Mme Albertine Biemler ; cette personne avait en outre été frappée par la ressemblance du voyageur français avec le portrait que les journaux illustrés avaient donné de l'assassin de Gouffé.

Quand cet individu revint, deux jours plus tard, pour prendre la réponse de M. Punchen, relativement à l'affaire des tabacs, il fut reçu tout d'abord par Mme Albertine Biemler qui lui posa ces questions troublantes :

—Mais alors, si vous revenez de Mexico, vous avez dû rencontrer Eyraud dans cette ville ? Les journaux disent qu'il s'y trouvait dernièrement.

—Non, madame.

—Mais vous le connaissez ?

—Moi, pas le moins du monde.

—Est-ce que vous étiez à Paris à l'époque du crime ?

—Non, madame.

Du fond de son magasin, M. Punchen avait assisté à cet interrogatoire, et il avait remarqué le trouble et la pâleur du voyageur français. Il se rendit au consulat français, et fit part de ses soupçons à M. le marquis de Ripert-Monclair, notre consul général, et aussitôt, Michel Eyraud fut arrêté à l'hôtel de Rome, par un commissaire de police de la ville, accompagné de deux agents.

Les agents, dont notre dessin reproduit le costume exact, sont vêtus à la Havane de costumes de toile avec pantalon à bande rouge, et coiffés de chapeaux de paille.

La marque distinctive du commissaire de police est la canne qu'il tient à la main.

MENACES DE MORT

En apercevant les agents, Eyraud sortit de sa

poche un revolver et les menaça. On se précipita sur lui. Il tourna alors l'arme contre lui-même. Mais elle lui fut arrachée. Il avait dans sa poche un poignard qui lui fut enlevé aussi.

On trouva sur lui de nombreux papiers établissant son identité. Dans la malle qu'il avait laissée à l'hôtel, toute une collection de journaux parlant du crime.

Il prit alors le parti d'avouer qu'il était bien Michel Eyraud.

On le conduisit à la prison. Là, comme on lui avait laissé son lorgnon, il sortit un des verres, le cassa et, avec le fragment aigu, il essaya de s'ouvrir les veines du bras. Le sang coula, mais un caillot se forma et les gardiens étant intervenus, la tentative de suicide n'eut aucune suite.

Il sera prochainement confronté à Paris avec sa complice Gabrielle Bompard.

A PROPOS DE FLEURS

COMMENT FAIRE UN BOUQUET

Bon nombre des lectrices du MONDE ILLUSTRÉ nous sauront gré de leur remémorer la manière de grouper les fleurs pour en faire ressortir les beautés. Si des lois sont dictées par l'art à celui qui peint les fleurs, pourquoi ne recourrait-on pas aux mêmes règles pour les disposer avec grâce dans une corbeille qui doit être offerte, ou dans un vase qui doit être destiné à l'ornement d'un salon, que les fleurs soient artificielles ou qu'on ait eu le plaisir de les cueillir. Voici :

Placez d'abord au centre les fleurs les plus belles et les plus grandes, puis les moyennes, ainsi de suite jusqu'aux plus petites, qui doivent être aux extrémités. Cependant, pour lier agréablement le tout ensemble, il faut avoir soin de glisser de petites fleurs entre les grandes et les moyennes, et de bien opposer les couleurs, telles que le pourpre, le lilas, le violet et le bleu-clair, près du jaune, si c'est la couleur des principales fleurs.

Le jaune tendre, la couleur chair, le bleu et le blanc, près du rouge.

Avec le violet : le rose, l'orangé, le jaune tendre et le blanc feront un bon effet.

Avec le bleu, il faut choisir le pourpre, l'orangé, le jaune tendre et le blanc.

On remarquera que le vert foncé fait bien près des couleurs claires, le vert clair près de couleurs sombres.

Dans un jour de fête ou d'anniversaire où l'on se plaît à payer un tribut d'amour à la nature, à l'amitié, si l'on veut orner de guirlandes de fleurs un appartement, on s'attachera à donner au feston une forme gracieuse. Ils doivent être renfilés par le milieu, et aller en diminuant jusqu'aux extrémités : on placera comme pour les bouquets les fleurs les plus belles par leur grandeur et leur couleur, au centre, ensuite, celles de moindre dimension, comme indiqué ci-avant.

On mettra à côté l'une de l'autre des couleurs qui, malgré leur opposition, soient amies, en se servant de fleurs pour nuancer la guirlande ; de cette manière, les fleurs les moins belles serviront à faire ressortir la beauté des autres. Enfin, le bon goût nous dit que les fleurs simples se placent de préférence aux extrémités ; et les fleurs panachées à côté de celles de couleurs unies.

Il en sera à peu près de même s'il s'agit d'établir un jardin de fleurs, dans toutes les règles de l'art. Les fleurs les plus brillantes viendront en premier lieu à l'endroit le plus éloigné de la vue, ensuite les moyennes et, enfin, les moins vives.

Il n'y a pas de possibilité de faire un magnifique jardin, pas même un beau bouquet, si ces conditions ne sont pas observées.

* *

C'est le moment de parler d'une conquête nouvelle que viennent de faire les botanistes, conquête destinée à fleurir nos jardins, à l'heure où la neige étend sur la terre son manteau blanc.

D'ailleurs, la fleur dont il s'agit est appelée "Fleur de neige". Elle a été trouvée dans le nord de la Sibérie où la terre est toujours gelée et tou-

jours couverte d'un triste linceul. Cette fleur merveilleuse s'ouvre en une journée, au commencement de janvier, chaque année ; le troisième jour de sa frêle existence elle se fane et meurt.

Ses cinq pétales ont chacun trois pouces de diamètre, et ils sont couverts d'une sorte de substance cristallisée qui ressemble à la neige et prend la forme d'une étoile.

A la fin du troisième jour, de petits points brillants comme des diamants, de la grosseur d'une tête d'épingle apparaissent à l'extrémité de cette fleur étonnante.

Un voyageur connu, Autoschoff, a recueilli des semences et les a apportées, à St-Petersbourg ; là, il les a enfouies dans un pot plein de neige, qu'il a enfermé, l'été venu, dans une glacière ; puis l'hiver arrivé, le pot remis au dehors, à l'air froid du climat russe, un charmant miracle s'est accompli : le 1er février, une fleur admirable et jusque-là inconnue a jailli de la neige glacée, dans toute sa beauté et a été immédiatement offerte à la Czarine.

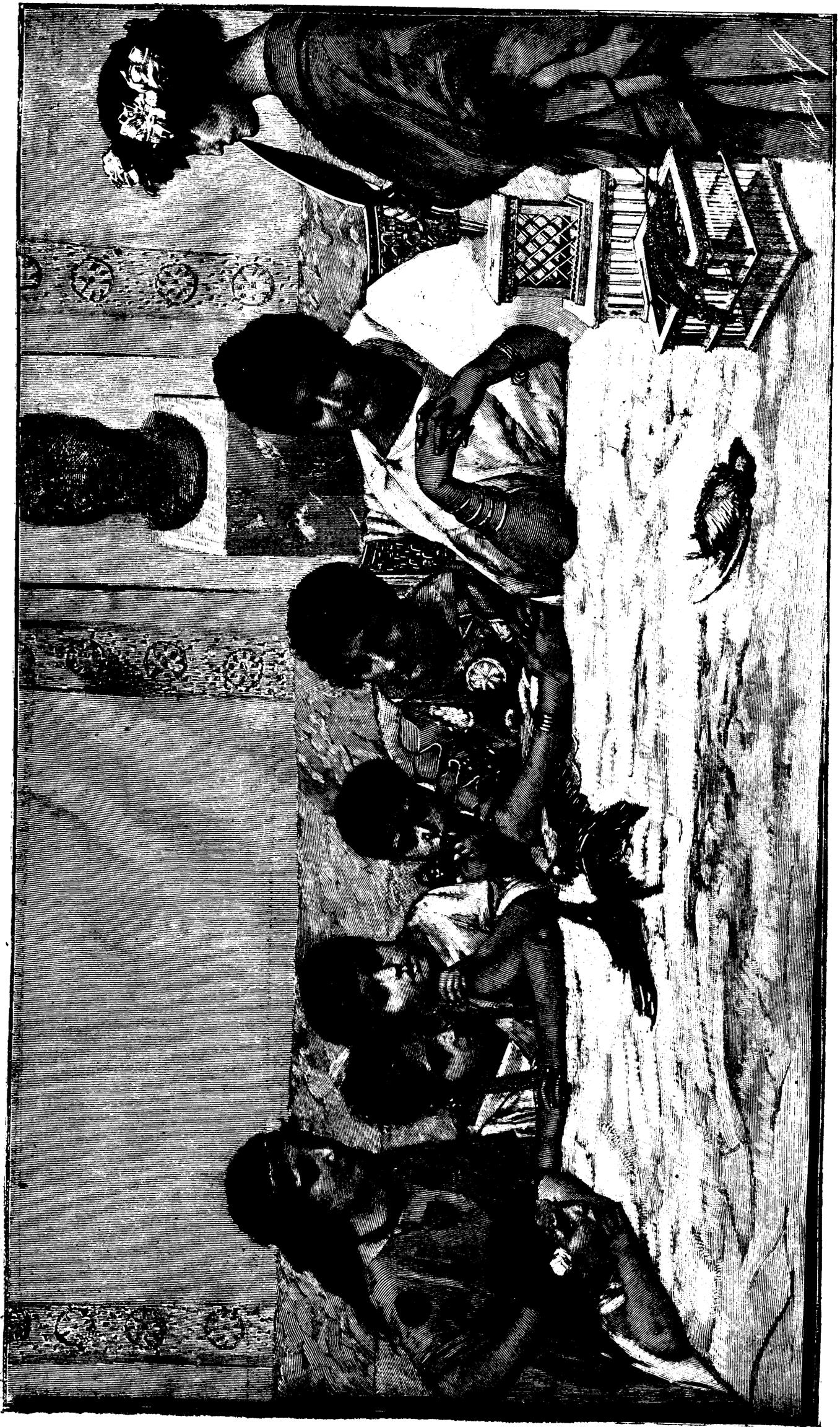
Ainsi il n'est aucune région désolée où la nature n'ait prodigué quelques unes de ses grâces pour la consolation de l'homme : inépuisable, infinie, elle sourit tout à coup, dans les lieux les plus mornes, les plus terribles

PRIMES DU MOIS DE MAI

LISTE DES RÉCLAMANTS

- Montréal.*—Dame Pierre McSween (\$50.00), 3 rue Ste-Elizabéth ; P. Drolet, 705, rue Notre-Dame ; V. Cousineau, 315, rue Amherst ; J.-L.-R. Mercier, 1598, rue Notre-Dame ; Philippe Giraldeau, 891, rue Mignonne ; V. Marchand, 39, ruelle Rolland ; Joseph Lecomte, 4, rue Notre-Dame de Lourde ; Emile Gaudet, 1634, rue Notre-Dame ; L. de Montigny, 154, rue St-Denis ; Henri Gauthier, 104, rue Fullum ; N. F. Bouillon, 58, rue St-Antoine ; Joseph Giard, 102½, rue Montcalm ; Dame Alphonsine Lépine, 1773, rue Ste-Catherine ; Thomas Evrett, 344, rue Jacques-Cartier ; Ernest Demuy, 16, rue Dufresne ; Auguste Marineau, 978, rue Mignonne ; Philias Mathieu, 23, ruelle Fullum ; Delle Azélie Savaria, 156, rue Aque-duc ; Alphonse Morin, 224, rue Seigneur ; Fred Larivière, 200, rue Bagg ; Dame Janvier Cyr, 313½, rue Plessis ; A. Lamy, 200½, rue Sanguinet ; Tamis Delorme, Ottawa Hôtel ; Alexandre Girardot, 20, rue St-Martin ; A. Chamberland, 113, rue Montcalm ; D. Thérien, 1484, rue Notre-Dame.
- Québec.*—Joseph Blais 124, rue Richmond ; Delle Blanche Dennis, 30, rue St-Dominique, St-Roch ; Delle Laura Bédard, rue St-Louis, St-Sauveur ; Louis Gignac, 85, rue Massue, St-Sauveur ; William Welsh, 95, rue des Fossés ; Delle Rosalie Lapierre, 6, rue St-George ; Narcisse Trudel, 48, rue des Prairies ; Téléphore Blais, 44, rue St-Jean ; Joseph Godbout, 239, rue Prince-Edouard ; Joseph Lapointe, 96, rue des Commissaires ; Albert Légaré, 10, rue Alfred ; Z. Turgeon, 190, rue la Reine ; Pierre Lapointe, 166½ rue du Roi.
- St-Jean, P. Q.*—Flavien Carreau, \$15.00.
- Lévis.*—Simon Labrecque, Notre-Dame ; Alphonse de la Sale, Notre-Dame.
- St-Hubert.*—Ferdinand Faure.
- Lachine.*—Amédée V. Robert.
- Pointe St-Charles.*—Madame E. Larue (\$4.00).
- St-Cunégonde.*—Dame P.-B. Hogue, 3304, rue Notre-Dame.
- St-Henri de Montréal.*—Dame Gingras et Cie, 3556, rue Notre-Dame.
- St-Hyacinthe.*—Auguste Leblanc.
- Ottawa.*—W.-B. de Grosbois, au Secrétariat d'Etat.
- St-Wenceslas d'Aston.*—David Lebrun, N.P.
- Yamaska.*—Dr R.-M.-S. Mignault.
- Coaticook.*—C. Lamoureux, jr.
- Dunbar, N. W. T.*—A. Croteau, St-Joseph's Industrial School.
- Nashua, N. H.*—Joseph Dubé.
- Fall River, Mass.*—Marchand frères, 420, Pleasant st.

MOMIES.—On estime que plus de 4,000,000 de momies humaines ont été faites en Egypte depuis qu'on avait commencé à y pratiquer l'art de l'embaumement, jusqu'au septième siècle de notre ère, époque à laquelle il a pris fin. Hérodote et Diodore de Sicile sont d'accord pour constater qu'il y avait en Egypte trois classes d'embaumement, suivant les prix. La première classe coûtait \$1,225, la seconde \$375, et la troisième était à très bon marché.



À Rome, un moment, ce fut une fureur de combats d'animaux, même dans les gynécées, les femmes s'y livraient avec passion, faisaient battre jusqu'à des caïlles et des perdrix

SALON DE 1890 : COMBAT DE CAILLES (MŒURS ROMAINES ANTIQUES.)—TABLEAU DE M. BOUGUEREAU

FAMILLE - SANS - NOM, feuilleton du "Monde Illustré"



Le sergent l'avait reconduit à travers la cour.—Page 139, col. 1.



Le temps était épouvantable.—Page 139, col. 1.

L'abbé Joann serra la main du jeune clerc, et disparut en contournant la lisière du bois.

En moins d'un quart d'heure, il eut atteint la poterne du fort Frontenac.

Ce fort, élevé sur la rive de l'Ontario, se composait d'un blockhaus central, entouré de hautes palissades. Au pied de l'enceinte, du côté du lac, s'étendait une étroite grève dénudée, qui disparaissait alors sous la couche de neige et se confondait avec la surface du lac, glacée sur ses bords. De l'autre côté, s'agglomérait un village de quelques feux, habité principalement par une population de pêcheurs.

Et, dès lors, une évasion serait-elle possible, puis une fuite à travers la campagne ? Jean pourrait-il sortir de sa cellule, franchir les palissades, déjouer la surveillance des factionnaires ? C'est ce qui serait étudié entre son frère et lui, si l'accès du fort n'était pas interdit à l'abbé Joann. Une fois en liberté, tous deux se dirigeraient avec Lionel non vers la frontière américaine, mais vers le Niagara et l'île Navy, où les patriotes s'étaient réunis pour tenter un dernier effort.

L'abbé Joann, après avoir traversé obliquement la grève, arriva devant la poterne, près de laquelle un des soldats était de faction. Il demanda à être reçu par le commandant du fort.

Un sergent sortit du poste établi à l'intérieur de l'enceinte palissadée. Le soldat qui l'accompagnait portait un fanal, l'obscurité étant déjà profonde.

— Que voulez-vous ? demanda le sergent.

— Parler au commandant.

— Et qui êtes-vous ?

— Un prêtre qui vient offrir ses services au prisonnier Jean-Sans-Nom.

— Vous pouvez dire au condamné ! . . .

— Le jugement a-t-il été rendu ? . . .

— Avant-hier, et Jean-Sans-Nom est condamné à mort !

L'abbé Joann fut assez maître de lui pour ne rien laisser paraître de son émotion, et il se borna à répondre :

— C'est un motif de plus pour ne pas refuser au condamné la visite d'un prêtre.

— Je vais en référer au major Sinclair, commandant du fort, » répliqua le sergent.

Et il se dirigea vers le blockhaus, après avoir fait entrer l'abbé Joann dans le poste.

Celui-ci s'assit en un coin obscur, réfléchissant à ce qu'il venait d'apprendre. La condamnation étant prononcée, le temps n'allait-il pas manquer pour la réussite de ses projets ? Mais, puisque la sentence, rendue depuis vingt-quatre heures, n'avait point été exécutée, n'était-ce pas parce que le major Sinclair avait eu ordre de surseoir à l'exécution ? L'abbé Joann se rattacha à cette espérance. Pourtant que durerait ce sursis, et suffirait-il à préparer l'évasion du prisonnier ? Encore, le major Sinclair lui permettrait-il l'accès de la prison ? Enfin, qu'arriverait-il s'il ne consentait à faire appeler le prêtre qu'à l'heure où Jean-Sans-Nom marcherait au supplice ?

On comprend quelles angoisses torturaient l'abbé Joann, devant cette condamnation qui ne lui laissait plus le temps d'agir.

En ce moment, le sergent rentra dans le poste, et s'adressant au jeune prêtre :

— Le major Sinclair vous attend ! » dit-il.

Précédé du sergent dont le fanal éclairait ses pas, l'abbé Joann traversa la cour intérieure, au milieu de laquelle se dressait le blockhaus. Autant que le permettait l'obscurité, il cherchait à reconnaître l'étendue de cette cour, la distance qui séparait le poste de la poterne—seule issue par laquelle il fût possible de sortir du fort Frontenac, à moins d'en franchir l'enceinte palissadée. Si Jean ne connaissait pas la disposition des lieux, Joann voulait pouvoir la lui décrire.

La porte du blockhaus était ouverte. Le sergent d'abord, l'abbé Joann ensuite, y passèrent. Un planton la referma derrière eux. Puis, ils prirent par les marches d'un étroit escalier qui montait au premier étage et se développait dans l'épaisseur de la muraille. Arrivé au palier, le sergent ouvrit une porte qui se trouvait en face, et l'abbé Joann entra dans la chambre du commandant.

Le major Sinclair était un homme d'une cinquantaine d'années, rude d'écorce, dur de manières, très anglais par sa raideur, très saxon par le peu de sensibilité que lui inspiraient les misères humaines. Et peut-être eût-il même refusé au condamné l'assistance d'un prêtre, s'il n'avait reçu à cet égard des ordres qu'il ne se serait pas permis d'enfreindre. Aussi accueillit-il peu sympathiquement l'abbé Joann. Il ne se leva pas du fauteuil qu'il occupait, il n'abandonna point sa pipe, dont la fumée emplissait sa chambre, médiocrement éclairée par une seule lampe.

— Vous êtes prêtre ? demanda-t-il à l'abbé Joann, qui se tenait à quelques pas de lui.

— Oui monsieur le major.

— Vous venez pour assister le condamné ? . . .

— Si vous le permettez.

— D'où arrivez-vous ?

— Du comté de Laprairie.

— C'est là que vous avez connu son arrestation ? . . .

— C'est là.

— Et aussi sa condamnation ? . . .

— Je viens de l'apprendre en arrivant au fort Frontenac, et j'ai pensé que le major Sinclair ne me refuserait pas une entrevue avec le prisonnier.

— Soit ! Je vous ferai prévenir, lorsqu'il en sera temps, répondit le commandant.

— Il n'est jamais trop tôt, reprit l'abbé Joann, lorsqu'un homme est condamné à mourir . . .

— Je vous ai dit que je vous ferai prévenir. Allez attendre au village de Frontenac, où l'un de mes soldats ira vous chercher . . .

— Pardonnez-moi d'insister, monsieur le major, reprit l'abbé Joann. Il serait possible que je fusse absent au moment où le condamné aurait besoin de mon ministère. Veuillez donc me permettre de le voir sur l'heure . . .

— Je vous répète que je vous ferai prévenir, répondit le commandant.

Il m'est interdit de laisser communiquer le prisonnier avec qui que ce soit avant l'heure de l'exécution. J'attends l'ordre de Québec, et, lorsque cet ordre arrivera, le condamné aura deux heures devant lui. Que diable ! ces deux heures vous suffisent, et vous pourrez les employer comme il vous conviendra pour le salut de son âme. Le sergent va vous reconduire à la poterne !

Devant cette réponse, l'abbé Joann n'avait plus qu'à se retirer. Et, malgré tout, il ne pouvait s'y résoudre. Ne pas voir son frère, ne pas se concerter avec lui, c'était rendre impraticable toute tentative de fuite. Aussi allait-il descendre aux supplications pour obtenir du commandant qu'il revînt sur sa décision, lorsque la porte s'ouvrit.

Le sergent parut sur le seuil.

— Sergent, lui dit le major Sinclair, vous allez reconduire ce prêtre hors du fort, et il n'y aura plus accès avant que je l'envoie chercher.

— La consigne sera donnée, répondit le sergent.

Mais je dois vous avertir qu'un exprès vient d'arriver à Frontenac.

— Un exprès expédié de Québec ? . . .

— Oui, et il a rapporté ce pli . . .

— Donnez donc, dit le major Sinclair.

Et il arracha, plutôt qu'il ne prit, le pli que lui présentait le sergent.

L'abbé Joann était devenu si pâle, il se sentit si défaillant, que sa défaillance et sa pâleur eussent paru suspectes au major si celui-ci l'eût observé en ce moment.

Il n'en fut rien. L'attention du commandant était toute à cette lettre, cachetée aux armes de lord Gosford, et dont il venait de briser rapidement l'enveloppe.

Il la lut. Puis se retournant vers le sergent :

— Conduisez ce prêtre à la cellule de Jean Sans-Nom, dit-il. Vous le laisserez seul avec le condamné, et quand il demandera à sortir, vous le reconduirez à la poterne.

C'était l'ordre d'exécution que le gouverneur général venait d'envoyer au fort Frontenac.

Jean-Sans-Nom n'avait plus que deux heures à vivre.

VIII

JOANN ET JEAN

L'abbé Joann quitta la chambre du major Sinclair, plus maître de lui-même qu'il n'y était entré. Ce coup de foudre de l'exécution immédiate ne l'avait pas ébranlé. Dieu venait de lui inspirer un projet, et ce projet pouvait réussir.

Jean ne savait rien de l'ordre arrivé à l'instant de Montréal, et c'était à Joann qu'incombait cette douloureuse tâche de le lui faire connaître.

Eh bien, non ! Il ne le lui apprendrait pas ! Il lui cacherait que la terrible sentence devait recevoir son exécution dans deux heures ! Il fallait que Jean n'en fût pas instruit pour la réalisation du projet de Joann !

Evidemment, il n'y avait plus à compter sur une évasion préparée de longue main, ni sur une attaque du fort Frontenac. Le condamné ne pouvait échapper à la mort que par une fuite immédiate. Si, dans deux heures, il se trouvait encore dans sa cellule, il n'en sortirait que pour tomber sous les balles, en pleine nuit, au pied de la palissade.

Le plan de l'abbé Joann était-il réalisable ? Peut-être, si son frère acceptait de s'y conformer. En tout cas, c'était le seul moyen auquel il fût possible de recourir en ces circonstances. Mais, on le répète, il importait que Jean ignorât que le major Sinclair venait de recevoir l'ordre de procéder à l'exécution.

L'abbé Joann, guidé par le sergent, redescendit l'escalier. La cellule du prisonnier occupait un angle au rez-de-chaussée du blockhaus, à l'extrémité d'un couloir qui longeait la cour intérieure. Le sergent, éclairant cet obscur boyau avec son fanal, arriva devant une porte basse, fermée extérieurement par deux verrous.

Au moment où le sergent allait l'ouvrir, il s'approcha du jeune prêtre et lui dit à voix basse :

— Lorsque vous quitterez le prisonnier, vous savez que j'ai pour consigne de vous reconduire hors de l'enceinte ?

— Je le sais, répondit l'abbé Joann. Attendez dans ce couloir, et je vous préviendrai.

La porte de la cellule fut ouverte.

A l'intérieur, au milieu d'une profonde obscurité, couché sur une sorte de lit de camp, Jean dormait. Il ne se réveilla pas au bruit que fit le sergent.

Celui-ci allait le toucher à l'épaule, lorsque, d'un geste, l'abbé Joann le pria de n'en rien faire.

Le sergent posa le fanal sur une petite table, sortit, et referma doucement la porte.

Les deux frères étaient seuls, l'un dormant, l'autre priant, agenouillé.

Alors Joann se releva, il regarda une dernière fois cet autre lui-même, auquel le crime de leur père avait fait comme à lui une vie si misérable !

Puis, il murmura ces mots :

— Mon Dieu, venez moi en aide !

Le temps lui était trop sévèrement mesuré pour qu'il pût en perdre, ne fût-ce que quelques minutes. Il posa sa main sur l'épaule de Jean. Jean se réveilla, ouvrit les yeux, se redressa, reconnut son frère et s'écria :

— Toi, Joann ! . . .

— Plus bas . . . Jean . . . Parle plus bas ! répondit Joann. On peut nous entendre !

Et, de la main, il lui fit signe que la porte était gardée extérieurement.

Les pas du sergent s'éloignaient et se rapprochaient tour à tour le long du couloir.

Jean, à demi habillé sous une couverture grossière, qui ne le protégeait que bien imparfaitement contre le froid de la cellule, se leva sans bruit.

Les deux frères s'embrassèrent longuement.

Puis, Jean dit :

— Notre mère ? . . .

— Elle n'est plus à Maison-Close !

— Elle n'y est plus ! . . .

— Non !

— Et M. de Vaudreuil et sa fille, auxquels notre maison avait donné asile ? . . .

— La maison était vide, lorsque je suis retourné dernièrement à Saint-Charles !

— Quand ? . . .

— Il y a sept jours !

— Et depuis, tu n'as rien su de notre mère, de nos amis ?

— Rien !

Qu'est-ce qu'il avait donc passé ? Une nouvelle perquisition avait-elle amené l'arrestation de Bridget, de M. et Mlle de Vaudreuil ? Ou bien, ne voulant pas que son père restât un jour de plus sous le toit de la famille Morgaz, Clary l'avait-elle entraîné, si faible qu'il fût, malgré tant de dangers qui les menaçaient ? Et Bridget, elle aussi, s'était-elle enfuie de Saint-Charles, où la honte de son nom était devenue publique ?

Tout cela traversa comme un éclair dans l'esprit de Jean, et il allait apprendre à l'abbé Joann les événements qui avaient marqué sa dernière visite à Maison-Close, lorsque celui-ci, se penchant à son oreille, lui dit :

— Ecoute-moi, Jean. Ce n'est pas un frère qui

est ici, près de toi, c'est un prêtre qui vient remplir sa mission auprès d'un condamné. C'est à ce titre que le commandant du fort m'a permis de pénétrer dans ta cellule. Nous n'avons pas un moment à perdre ! . . . Tu vas fuir à l'instant !

— A l'instant, Joann ? . . . Et comment ?

— En prenant mes habits, en sortant sous mon costume de prêtre. Il y a assez de ressemblance entre nous pour que personne ne puisse s'apercevoir de la substitution. D'ailleurs, il fait nuit, et c'est à peine si tu seras éclairé par la lumière d'un fanal en traversant le couloir et la cour intérieure. Ta figure cachée sous ce chapeau, il est impossible que l'on te reconnaisse. Lorsque nous aurons changé de vêtements, je me tiendrai au fond de la cellule, et j'appellerai. Le sergent viendra ouvrir, comme cela est convenu. Il a ordre de me reconduire à la poterne . . . C'est toi qu'il reconduira . . .

— Frère, répondit Jean, en prenant la main de Joann, as-tu pu croire que je consentirais à ce sacrifice ?

— Il le faut, Jean ! Ta présence est plus que jamais nécessaire au milieu des patriotes !

— Joann, n'ont-ils donc pas désespéré de la cause nationale après leur défaite ?

— Non ! Ils sont réunis au Niagara, dans l'île Navy, prêts à recommencer la lutte.

— Qu'ils le fassent sans moi, frère ! Le succès de notre cause ne tient pas à un homme ! . . . Je ne te laisserai pas risquer ta vie pour me sauver . . .

— Et n'est ce pas ton devoir, Jean ? . . . Tu sais quel est notre but ? A-t-il été atteint ? Non ! . . . Nous n'avons même pas su mourir pour réparer le mal . . .

Les paroles de Joann remuaient profondément Jean ; mais il ne se rendait pas.

Joann reprit :

— Ecoute-moi encore ! Tu crains pour moi, Jean, et pourtant, qu'ai-je à craindre ? Demain, lorsqu'on me trouvera dans cette cellule, que peut-il m'arriver ? Rien ! . . . Il n'y aura plus ici qu'un pauvre prêtre à la place d'un condamné, et que veux-tu qu'on lui fasse, si ce n'est de le laisser . . .

— Non ! . . . non ! . . . répondit Jean, qui se débattait contre lui-même et contre les instances de son frère.

— Assez discuté ! reprit Joann. Il faut que tu partes, et tu partiras ! Fais ton devoir comme je fais le mien ! Seul tu es assez populaire pour provoquer une révolte générale . . .

— Et si l'on veut te rendre responsable d'avoir aidé à ma fuite ? . . .

— On ne me condamnera pas sans jugement, répondit Joann, sans un ordre venu de Québec, ce qui demandera quelques jours !

— Quelques jours, frère !

— Oui, et tu auras eu le temps de rejoindre tes compagnons à l'île Navy, de les ramener au fort Frontenac pour me délivrer . . .

— Il y a vingt lieues du fort Frontenac à l'île Navy, Joann ! Le temps me manquerait . . .

— Tu refuses, Jean ? Eh bien, jusqu'ici, j'ai supplié ! . . . A présent j'ordonne ! Ce n'est plus un frère qui te parle, c'est un ministre de Dieu ! Si tu dois mourir, que ce soit en te battant pour notre cause, ou tu n'auras rien fait de la tâche que t'incombe ! D'ailleurs, si tu refuses, je me fais connaître, et l'abbé Joann tombera sous les balles à côté de Jean-Sans-Nom ! . . .

— Frère ! . . .

— Pars, Jean ! . . . Pars ! . . . Je le veux ! . . . Notre mère le veut ! . . . Ton pays le veut !

Jean, vaincu par l'ardente parole de Joann, n'avait plus qu'à obéir. La possibilité de revenir sous deux jours au fort Frontenac, avec quelques centaines de patriotes, vainquit ses dernières résistances.

— Je suis prêt, dit-il.

L'échange des vêtements se fit rapidement. Sous l'habit de l'abbé Joann, il eût été difficile de reconnaître que son frère s'était substitué à lui.

Et alors, tous deux s'entretenaient pendant quelques instants de la situation politique, de l'état des esprits depuis les derniers événements. Puis, l'abbé Joann dit :

— Maintenant, je vais appeler le sergent. Lorsqu'il aura ouvert la porte de la cellule, tu sortiras et tu le suivras en marchant derrière lui le long du couloir qu'il éclairera avec son fanal. Une fois

hors du blockhaus, tu n'auras plus que la cour intérieure à traverser—une cinquantaine de pas environ. Tu arriveras près du poste, qui est à droite de la palissade. Détourne la tête en passant, La poterne sera devant toi. Quand tu l'auras franchie, descends en contournant la rive, et marche jusqu'à ce que tu aies atteint la lisière d'un bois, à un demi-mille du fort. Là, tu trouveras Lionel....

—Lionel?... Le jeune clerc?...

—Oui ! Il m'a accompagné, et il te conduira jusqu'à l'île Navy. Une dernière fois embrasse-moi !

—Frère ! ” murmura Jean, en se jetant dans les bras de Joann.

Le moment étant venu, Joann appela à voix haute et se retira au fond de la cellule.

Le sergent ouvrit la porte, et, s'adressant à Jean, dont la tête était cachée sous son large chapeau de prêtre :

“ Vous êtes prêt ? ” demanda-t-il

Jean répondit d'un signe.

“ Venez ! ”

Le sergent prit le fanal, fit sortir Jean et referma la porte de la cellule.

Dans quelles angoisses Joann passa les quelques minutes qui suivirent ! Qu'arriverait-il si le major Sinclair se trouvait dans le couloir ou dans la cour au moment où Jean la traverserait, s'il l'arrêtait, s'il l'interrogeait sur l'attitude du condamné ? La substitution découverte, le prisonnier serait fusillé ! Et puis, il se pouvait que les préparatifs de l'exécution fussent commencés, que la garnison du fort eût reçu les ordres du commandant, que le sergent, croyant avoir affaire au prêtre, lui en parlât, pendant qu'il le reconduisait ! Et Jean, apprenant que l'exécution allait avoir lieu, voudrait revenir dans la cellule ! Il ne laisserait pas son frère mourir à sa place !

L'abbé Joann, l'oreille contre la porte, écoutait. C'est à peine si les battements de son cœur lui permettaient d'entendre les rumeurs du dehors. Enfin, un bruit lointain arriva jusqu'à lui. Joann tomba à genoux, remerciant Dieu.

La poterne venait d'être refermée.

“ Libre ! ” murmura Joann.

En effet, Jean n'avait pas été reconnu. Le sergent, marchant devant lui, son fanal à la main, l'avait reconduit à travers la cour intérieure jusqu'à la porte du fort, sans lui adresser la parole. Officiers et soldats ignoraient encore que le jugement devait être exécuté dans une heure. Arrivé près du poste, à peine éclairé, Jean avait détourné la tête, ainsi que le lui avait recommandé son frère. Puis, au moment où il allait franchir la poterne, le sergent lui ayant demandé :

“ Reviendrez-vous assister le condamné ?... ”

—Oui ” avait fait Jean d'un signe de tête.

Et, un instant après, il avait franchi la poterne.

Jean, néanmoins, ne s'éloignait que lentement du fort Frontenac, comme si un lien l'eût encore rattaché à sa prison—un lien qu'il n'osait rompre.

Il se reprochait d'avoir cédé aux instances de son frère, d'être parti à sa place. Tous les dangers de cette substitution lui apparaissaient en ce moment avec une netteté qui l'épouvantait. Il se disait que, quelques heures plus tard, le jour venu, on entrerait dans la cellule, l'évasion serait découverte, les mauvais traitements accablent Joann, en attendant que la mort, peut-être, vint le punir de son héroïque sacrifice !

A cette pensée, Jean se sentait pris d'un irrésistible désir de revenir sur ses pas. Mais non ! Il fallait qu'il se hâtât de rejoindre les patriotes à l'île Navy, qu'il recommençât la campagne insurrectionnelle en se jetant sur le fort Frontenac, afin de délivrer son frère. Et pour cela, pas un moment à perdre.

Jean coupa obliquement la grève, contourna la rive du lac, au pied de l'enceinte palissadée, et se dirigea vers le bois où Lionel devait l'attendre.

Le blizzard était alors dans toute sa violence. Les glaces, accumulées sur les bords de l'Ontario, s'entre-choquaient comme les icebergs d'une mer arctique. Une neige aveuglante passait en épais tourbillons.

Jean, perdu dans le remous de ces rafales, ne sachant plus s'il était sur la surface durcie du lac ou sur la grève, cherchait à s'orienter en marchant

vers les massifs du bois qu'il distinguait à peine au milieu de l'obscurité.

Cependant, il arriva, après avoir employé près d'une demi-heure à faire un demi-mille.

Evidemment, Lionel n'avait pu l'apercevoir, car il se fût certainement porté au-devant de lui.

Jean se glissa donc entre les arbres, inquiet de ne pas trouver le jeune clerc à l'endroit convenu, ne voulant pas l'appeler par son nom, de peur de le compromettre, au cas où il serait entendu de quelque pêcheur attardé.

Alors, les deux derniers vers de la ballade du jeune poète lui revinrent à la mémoire,—ceux qu'il lui avait récités à la ferme de Chipogan. Et s'enfonçant dans la profondeur du bois, il répéta d'une voix lente :

Naitre avec toi, flamme follette,
Mourir avec toi, feu follet !

Presque aussitôt, Lionel, sortant d'un fourré, s'élançait vers lui et s'écriait :

“ Vous, monsieur Jean... vous ? ”

—Oui, Lionel.

—Et l'abbé Joann ?

—Dans ma cellule !—Mais vite, à l'île Navy ! Il faut que dans quarante-huit heures nous soyons de retour avec nos compagnons au fort Frontenac ! ”

Jean et Lionel s'élançèrent hors du bois, et prirent direction vers le sud, afin de redescendre la rive de l'Ontario jusqu'aux territoires du Niagara.

C'était le chemin le plus court, et aussi l'itinéraire qui offrait le moins de dangers. A cinq lieues de là, les fugitifs, ayant franchi la frontière américaine, seraient à l'abri de toute poursuite et pourraient rapidement atteindre l'île Navy.

Cependant, suivre cette direction avait l'inconvénient d'obliger Jean et Lionel à repasser devant le fort. Par cette horrible nuit, il est vrai, au milieu des épais tourbillons de neige, ils ne risquaient pas d'être aperçus des factionnaires, même au moment où tous deux traverseraient l'étroite grève. Certainement, si la surface de l'Ontario n'eût pas été encombrée par les amas de glaces que ces rudes hivers accumulent sur ses bords, si le lac avait été navigable, mieux eût valu s'adresser à quelque pêcheur qui aurait pu promptement conduire les fugitifs à l'embouchure du Niagara. Mais c'était impossible alors.

Jean et Lionel marchaient d'un pas aussi pressé que le permettait la tourmente. Ils n'étaient encore qu'à une faible distance des palissades du fort, lorsque le vif crépitement d'une fusillade déchira l'air.

Il n'y avait pas à s'y tromper : un feu de peloton venait d'éclater à l'intérieur de l'enceinte.

“ Joann !... ” s'écria Jean.

Et il tomba, comme si c'était lui qui venait d'être frappé par les balles des soldats de Frontenac.

Joann était mort pour son frère, mort pour son pays !

En effet, une demi-heure après le départ de Jean, le major Sinclair avait donné ordre de procéder à l'exécution, ainsi que le portait l'ordre reçu de Québec.

Joann avait été extrait de la cellule et conduit dans la cour, à l'endroit où il devait être passé par les armes.

Le major avait lu l'ordre au condamné.

Joann n'avait rien répondu.

A ce moment, il aurait pu s'écrier :

“ Je ne suis pas Jean-Sans-Nom ?... Je suis le prêtre qui a pris sa place pour le sauver ! ”

Et le major eût été contraint de surseoir à l'exécution, de demander de nouvelles instructions au gouverneur-général.

Mais Jean devait encore être trop rapproché du fort Frontenac. Les soldats se mettraient à sa poursuite. Il serait inmanquablement repris. On le fusillerait. Et il ne fallait pas que Jean-Sans-Nom mourût autrement que sur un champ de bataille !

Joann se tut, il s'appuya au mur, il tomba en prononçant les mots de mère, de frère et de patrie !

Les soldats ne l'avaient pas reconnu vivant, ils ne le reconnurent pas lorsqu'il fut mort. On l'en-

sevelit immédiatement dans une tombe, creusée extérieurement au pied de l'enceinte. Le gouvernement devait croire qu'il avait frappé en lui le héros de l'indépendance.

C'était la première victime offerte en expiation du crime de Simon Morgaz !

IX.—L'ÎLE NAVY

Ce fut en 1668, sous les ordres de Cavalier de la Salle, que les Français firent naviguer le premier navire européen à la surface de l'Ontario. Arrivés à sa limite méridionale, où ils élevèrent le fort Niagara, leur bâtiment s'engagea sur la rivière de ce nom, dont il remonta le cours jusqu'aux rapides, à trois mille des chutes. Puis, un second navire, construit et lancé en amont des célèbres cataractes, vint déboucher dans le lac Erié et poursuivit son audacieuse navigation jusqu'au lac Michigan.

En réalité, le Niagara n'est qu'un canal naturel, long de quinze à seize milles, qui permet aux eaux de l'Erié de s'écouler vers l'Ontario. A peu près au milieu de ce canal, le sol manque brusquement de cent soixante pieds—précisément à l'endroit où la rivière se coude en décrivant une sorte de fer à cheval. L'île aux Chèvres—Goat Island—la divise en deux parties inégales. A droite, la chute américaine, à gauche, la chute canadienne, précipitent leurs eaux bruyantes au fond d'une poussière aqueuse.

L'île Navy est située en amont des chutes, par conséquent du côté du lac Erié, à dix milles de la ville de Buffalo, et à trois milles du village de Niagara-Falls, bâti à la hauteur des cataractes dont il porte le nom.

C'était là que les patriotes avaient élevé le dernier boulevard de l'insurrection, comme une sorte de camp jeté entre le Canada et l'Amérique sur le cours de ce Niagara, limite naturelle des deux pays.

Ceux des chefs qui avaient échappé aux poursuites des loyalistes, après Saint-Denis, après Saint-Charles, avaient quitté le territoire canadien, et franchi la frontière pour se concentrer à l'île Navy. Si le sort des armes les trahissait, si les royaux parvenaient à traverser le bras gauche de la rivière et à les chasser de l'île, il leur resterait la ressource de se réfugier sur l'autre rive, où les sympathies ne leur manqueraient pas. Mais, sans doute, ils seraient en petit nombre, ceux qui demanderaient asile aux Américains, car cette suprême partie, ils allaient la jouer jusqu'à la mort.

—Voici quelle était la situation respective des Franco-Canadiens et des troupes royales, envoyées de Québec, dans la première quinzaine de décembre.

Les réformistes,—et plus spécialement ceux qu'on appelait les “ bonnets bleus ”—occupaient l'île Navy que la rivière ne suffisait pas à défendre.

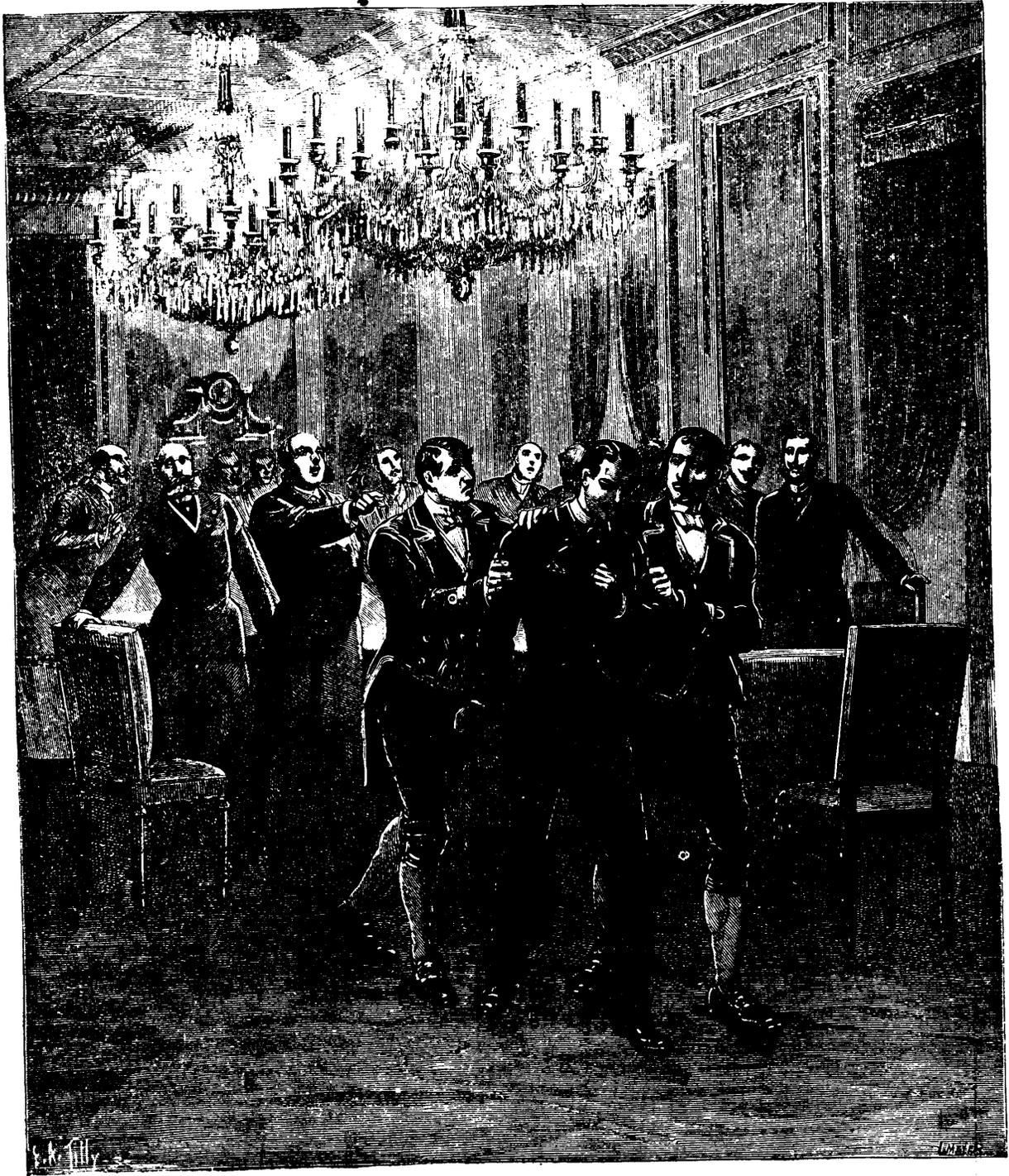
En effet, bien que le froid fût extrêmement vif, le Niagara demeurait navigable, grâce à la rapidité de son cours. Il s'ensuivait donc que les communications étaient possibles au moyen de bateaux, entre l'île Navy et les deux rives. Aussi, les Américains et les Canadiens ne cessaient-ils d'aller et venir du camp au village de Schlosser, situé sur la rive droite du Niagara. Fréquemment, des embarcations passaient ce bras, les unes transportant des munitions, des armes et des vivres, les autres, chargées de visiteurs accourus à Schlosser, en prévision d'une attaque prochaine des royaux.

Un citoyen des Etats-Unis, M. Wills, propriétaire du petit bateau à vapeur *Caroline*, utilisait même pour ce transport quotidien, moyennant une légère rétribution que les curieux versaient volontiers dans sa caisse.

Sur la rive opposée du Niagara, et par conséquent en face de Schlosser, les Anglais étaient cantonnés dans le village de Chippewa, sous les ordres du colonel Mac Nab. Leur effectif était assez important pour écraser les réformistes rassemblés sur l'île Navy, s'ils parvenaient à y opérer une descente. Aussi de larges bateaux avaient-ils été réunis à Chippewa en vue de ce débarquement, qui serait tenté dès que les préparatifs du colonel Mac Nab auraient pris fin, c'est-à-dire dans quelques jours. L'issue de cette dernière campagne sur les confins du Canada, en présence des Américains, était donc imminente.

A suivre

LE REGIMENT, Feuilleton du "Monde Illustré"



Sous les regards méprisants de ceux qui étaient là, Jacques traversa les salons du cercle — Page 141, col. 2

Patoche entraînait Jacques vers ce salon, d'un mouvement lent, s'arrêtant parfois pour causer. Machinalement, sans y penser presque, Jacques se laissait faire. Pourtant une inquiétude germa en lui. Le colonel de Cheverny lui avait fait promettre de ne plus jouer. Voilà ce que lui criaient son souvenir, sa conscience, sa probité. Il est vrai qu'une autre voix aussi forte, celle de la tentation, répondait :

— Tu as promis de ne plus jouer. Mais tu n'as jamais promis de ne pas regarder jouer.

C'est vrai. Il n'avait pas promis cela. La logique a des hypocrisies. Et il entra dans le salon, au bras de Patoche. Le Hongrois gagnait. Une veine insolente. L'or s'amassait avec les billets, rutilant devant lui sous la lumière du lustre. Jacques regardait, immobile, le sourcil froncé. Il était comme pétrifié. Et Patoche, le mauvais ange, lui glissait à l'oreille.

— Vous savez, c'est connu de tous les joueurs,

la première fois qu'on joue, on gagne toujours, ainsi le banquier a la veine, une main étonnante, voilà huit fois qu'il passe, eh bien, je parie un louis que vous faites tourner la chance si vous vous mettez au tableau.

— Je ne crois pas cela, dit Jacques en secouant la tête.

— Essayez, vous verrez. Vous avez de l'argent.

— Deux cents francs que je dois à la générosité de Marjolaine.

— C'est plus qu'il n'en faut pour faire sauter la banque.

Jacques s'essuyait le front. Il avait très chaud. Il se sentait mal à l'aise. Une voix lui criait, dans le lointain :

— Prends garde !

Et il lui semblait que cette voix était celle de Marjolaine.

— Je suis si certain de ce que j'avance, disait le mauvais ange, que si vous perdez votre premier louis, je vous le rembourserai ! Et je vous empêcherai d'en hasarder un second.

— Ce serait drôle tout de même ! murmura Jacques.

Et il fouillait dans son gousset d'une main fiévreuse. Il retira sa main. Quelques louis roulaient dans ses doigts, mais il les gardait.

Patoche, vivement intéressé, suivait le jeu du banquier.

— Encore gagné ! disait-il. En voilà une main !

Jacques n'y tint plus. Il jeta un louis sur le tableau de gauche.

— A la bonne heure ! dit Patoche.

Et il pensait :

— Toi, je te tiens. Voilà un louis qui te coûtera cher !

Il y eut huit au tableau de gauche. Le banquier avait sept. La chance tournait. Le croupier leva les yeux, aperçut Patoche, reconnut Jacques, et fit un imperceptible clignement des paupières. Jacques ne ramassa pas le louis gagné. Il gagna encore.

— Vous voyez bien que j'avais raison, disait Patoche.

Les louis s'entassèrent, mais Patoche, prudent, lui fit reprendre son gain et attendre un peu.

— Il ne faut pas fatiguer la fortune. Tout à l'heure, vous recommencerez.

Jacques en ce moment était dégrisé, mais une autre ivresse remplaçait l'ivresse première, celle du jeu, celle de l'or. Il ne pensait plus à Marjolaine à la gentille modiste qui l'aimait tant, et qui l'attendait. Il ne pensait pas qu'il avait promis de rentrer à dix heures, que s'il passait dix heures, Marjolaine serait inquiète, et que dix heures étaient passées depuis longtemps. Il ne voyait plus qu'une chose au monde, ce tapis vert sur lequel s'abattaient des cartes, méthodiquement, et roulaient les pièces d'or. Bientôt il recommença de jouer et continua de gagner. Le banquier se leva. Il était déjà décavé ; découragé, il s'en allait. Il avait trop l'habitude du jeu pour se heurter avec entêtement contre une déveine aussi opiniâtre.

— J'ai calculé disait Patoche. Vous devez avoir une trentaine de mille francs devant vous. Prenez la banque. Vous triplerez, vous quintuplerez votre gain. Une fortune, mon cher, une fortune qui vous tend les bras. Ce serait un crime de la laisser échapper.

Jacques, du reste, n'hésitait plus. Cinq minutes après, il était assis devant le croupier. Le regard du croupier et le regard de Patoche se rencontrèrent de nouveau. Puis, Patoche changea de place et alla se placer à la pointe de la table, au tableau de droite, derrière une ponte qu'il ne connaissait pas.

La veine, qui avait un instant favorisé le Hongrois au moment où il tenait la banque, ne sembla pas être revenue à Jacques. Il perdit d'abord les deux premiers coups, gagna plusieurs autres, reperdit encore. Il se tenait sans gain ni perte. Le croupier lui passa des cartes, battues et coupées. Jacques les prit, les rangea devant lui, sans défiance. Le croupier était un peu pâle. Quant à Patoche, jamais ses yeux n'avaient été si cruels. Le misérable se pencha vers le joueur assis devant lui. Et très bas, à l'oreille :

— Monsieur si vous voulez me permettre de vous donner un conseil, vous ne jouerez plus.

— Pourquoi ? fit le ponte également à voix basse.

— Le banquier vient de glisser une portée dans son jeu !

Le joueur tressaillit, retira sa mise. Jacques donna des cartes. Le premier tableau avait cinq, le second avait sept. Jacques abattit neuf. Le tableau du croupier poussa vers son tas d'or un tas d'or nouveau. Patoche se pencha une seconde fois, et comme un souffle :

— Vous voyez, monsieur, et ce n'est pas fini !

Au même instant, Jacques, sur un nouveau coup, abattait encore neuf. Le joueur se leva brusquement et d'une voix frémissante :

— Messieurs, arrêtez !

— Qu'est-ce donc ? Qu'y a-t-il ? fit le croupier.

Pourquoi arrêtez-vous le jeu ? De quel droit ?

— De quel droit ? fit le joueur avec ironie. Parbleu, j'ai bien celui de ne pas me laisser voler plus longtemps.

— Voler !

Ce fut un cri échappé à tous ceux qui se trouvaient là. Jacques, blême, debout, les yeux étincelants, disait :

— Et qui donc ici est un voleur ?

— Vous, monsieur, tout simplement.

— Moi ? moi ? bégaya Jacques qui crut avoir mal entendu.

Et le joueur répète :

— Vous !

— Misérable !

Et Jacques, envoyant rouler sa chaise au milieu de la salle de jeu, s'élance vers son accusateur. Des garçons se précipitent sur lui et le maintiennent. Le joueur continuait :

— Je ne suis pas un misérable et vous êtes un fripon. Du reste, il y a un moyen bien simple de s'en assurer. Que l'on compte les cartes ! Monsieur le commissaire du jeu, c'est votre affaire.

— Soit fit Jacques dont la colère était terrible, comptez les cartes, mais vous, monsieur, je vous tuerais.

— Je ne crois pas, monsieur, fit le joueur avec

le calme le plus parfait, car je ne me bats pas avec les filous.

— C'est bien, c'est bien, fit Jacques d'un ton de voix presque imperceptible, tant la fureur étreignait sa gorge.

Le commissaire vérifiait les jeux. Tous les joueurs étaient debout, groupés autour de lui, isolant ainsi Jacques, son accusateur et le croupier, assis sur sa haute chaise. Vérification faite, le commissaire se tourna vers Jacques :

— Monsieur, dit-il avec mépris, il y a neuf cartes de trop.

Il y eut une sorte de rugissement dans la salle et des poings se tendirent vers Jacques. Toutes les passions étaient déchaînées. Jacques, hagard, se sentant devenir fou, essayant vainement de trouver un peu de présence d'esprit, Jacques disait :

— Neuf cartes de trop. Mais ce n'est pas possible. C'est une erreur. Je suis un honnête homme, messieurs. Je ne suis pas un voleur. C'est la première fois que je joue si gros jeu. C'est la première fois que je mets les pieds dans un cercle ! Neuf cartes de trop, je vous en prie, comptez de nouveau, monsieur le commissaire, vous avez pu vous tromper, j'ai reçu les cartes des mains du croupier. N'est-ce pas, monsieur ?

— Je vous ai passé les cartes, dit le croupier, mais je ne réponds pas de ce que vous y avez ajouté !

— Comptez vous-même ! dit le commissaire.

Il compta, les mains agitées de tremblements violents.

— Neuf de trop ! ah ! je suis perdu ! mais pour quoi ? Comment ? Ce n'est pas moi, je vous le jure.

Et il tournait vers les joueurs des mains suppliées :

— Messieurs, je vous en prie, ne me prenez pas pour un voleur. Il y a, dans tout cela, quelque chose d'incompréhensible, je vous le jure, je vous le jure, messieurs, regardez.

Et il montrait la boutonnière de sa redingote :

— J'ai la médaille militaire, je me suis engagé à dix-huit ans, je suis sous-officier, je reviens du Tonquin, où aurais-je appris à tricher au jeu, je vous le demande. J'ai eu tort de venir ici, de jouer, mais cela, ce n'est pas un crime, messieurs, je vous en prie c'est ma carrière que vous brisez. Je n'ai jamais eu de punition et j'ai été cité deux fois à l'ordre du jour. Est ce que c'est d'un voleur, tout cela ?

— Monsieur, dit le commissaire, un vieillard à figure rose, à barbe blanche, à cheveux blancs, les preuves sont là. C'est un flagrant délit. Vous serez rayé du cercle et affiché.

D'un groupe de joueurs une voix s'éleva :

— Mais ce garçon ne fait pas partie du cercle, nous ne le connaissons pas, qui l'a amené ?

— Un des vôtres, dit Jacques.

L'employé qui avait reçu les noms dans le salon d'entrée s'avança :

— Monsieur Patoche a présenté monsieur, dit-il.

— Patoche ! cria-t-on. Patoche !

Mais le misérable était invisible. Il avait disparu au moment même où, devant lui, le joueur avait jeté son accusation d'infamie à la face du pauvre Jacques. Le commissaire fit signe à deux garçons :

— Chassez monsieur ! dit-il d'une voix brève.

Jacques reçut le mot comme un coup de fouet en plein visage. Un nuage passa sur ses yeux. Ses jambes vacillèrent. Il crut qu'il allait s'évanouir. Et il serait tombé, en effet, si les hussiers appelés par le commissaire ne l'avaient soutenu. Alors, sous les regards méprisants de ceux qui étaient là, il traversa les salons du cercle, entraîné, poussé par les hussiers. Et il ne songeait pas à résister. Il ne pensait à rien. Il ne se rendait compte de rien. Il ne réfléchissait pas encore. Les garçons lui firent descendre l'escalier et ne le quittèrent que lorsqu'il fut sur le trottoir. Puis, là, ils lui tournèrent le dos et remontèrent.

Jacques paralysé, anéanti, appuyé contre la muraille, les tempes battant, ne voyait plus rien, n'entendait plus rien. Il fut longtemps à se remettre. La folie frappait à son cerveau. Il se voyait déshonoré, perdu. Que dirait-il ? comment se défendrait-il ? comment prouverait-il qu'il n'était pas un voleur ? Impossible. Il était victime,

sans doute, d'un hasard cruel. Quelqu'un, et celui-là resterait à jamais inconnu, avait préparé les cartes pour s'en servir lui-même, et c'était à Jacques que ces cartes étaient tombées. Comment ? On ne le saurait jamais.

Les passants devenaient de plus en plus rares dans la rue de la Chaussée-d'Antin et sur le boulevard. Il était une heure du matin. En chancelant Jacques s'éloigna du cercle, dont toutes les fenêtres allumées du premier étage semblaient le poursuivre de leurs flamboiements comme autant d'yeux furieux.

Il marchait au hasard, allant devant lui sans savoir où. Il avait besoin de mouvement, il avait besoin de s'étourdir. Longtemps il erra ainsi dans Paris qu'il ne connaissait pas. Cela lui fit du bien. Certes, cela ne lui rendit pas sa tranquillité d'esprit. Elle était perdue pour longtemps, peut-être pour toujours. Mais enfin il se ressaisissait un peu.

Il tomba accablé sur un banc. Il n'en pouvait plus. Un instant il faillit s'endormir. Il se sentait si fatigué, si rompu par cette émotion intense qu'il était pris d'un invincible besoin de sommeil. Il eût peur de s'abandonner là et d'être arrêté comme un vagabond. Après avoir volé au jeu, on le conduirait au poste comme un ivrogne ramassé sur la voie publique. Il se leva. Où se trouvait-il ? Il ne savait. Sur un boulevard désert, planté d'allées de maigres arbres. Il s'approcha du coin d'une rue et à la lueur tremblotante d'un bec de gaz, il lut sur la plaque bleue :

BOULEVARD DE LA CHAPELLE

Jamais il n'était venue là. Des rôdeurs sinistres s'approchèrent, tournant autour de lui, l'examinant. Il n'y prit pas garde. Ils finirent par s'en aller, du reste, invités sans doute à la prudence par la haute taille de Jacques et sa solide carrure. Il rencontra deux gardiens de la paix. Il n'osait les accoster. Il lui semblait que ces deux hommes qui certainement avaient été soldats et qui peut-être avaient été sous-officiers comme lui, devineraient son déshonneur sur ses traits bouleversés. Il eut beaucoup de peine à s'enhardir.

— Pardon, messieurs, dit-il, je suis égaré, je ne connais pas Paris. Le boulevard Haussmann, s'il vous plaît ?

— Vous lui tourniez le dos, monsieur, dit un gardien en souriant. Vous auriez pu marcher longtemps de ce côté-là sans le rencontrer. Tenez, allez tout droit, suivez la ligne des boulevards jusqu'à ce que vous rencontriez une petite place qu'on appelle la place Clichy. Vous prendrez la rue de Clichy, à gauche, et vous la descendrez jusqu'à l'église. Là, vous vous renseignerez, mais vous n'en serez plus qu'à deux pas.

Et tout à coup le gardien se ravissant :

— Au fait, connaissez-vous la rue de la Chaussée-d'Antin ? Cela vous guiderait, une fois en bas de la rue de Clichy.

S'il la connaissait la rue maudite ! Il ne répondit pas et s'enfuit courant de toutes ses forces.

— C'est un pochard, dit l'agent.

Chez Marjolaine, la soirée avait été tout entière prise par la besogne pressée que la modiste devait livrer le lendemain. Quand la pendule sonna dix heures, Marjolaine poussa un soupir.

— Enfin, murmura-t-elle, il va rentrer !

L'oncle César était assis devant une fenêtre ouverte sur le balcon. Absolument renversé dans le fauteuil il avait, à l'américaine, ses deux pieds sur la balustrade, et il fumait silencieusement sa pipe. C'était une permission qu'on ne lui accordait que le soir, lorsqu'on n'attendait plus aucune cliente. Il usait de la permission avec béatitude. Point gênant, l'oncle César. Il partait le matin, rentrait à midi, ressortait après le déjeuner et ne revenait que le soir. Parfois Marjolaine le chargeait de quelques courses dont il rendait compte avec une discipline de soldat. Mais de ses heures de liberté, que faisait-il ? Marjolaine l'ignorait et ne s'en inquiétait pas.

Une fois seulement, au début, elle le lui avait demandé. Il avait répondu :

— Je ne connais pas Paris. Je me promène. Paris est chi grand !

Depuis, ils n'en avaient plus reparlé. Cepen

dant dix heures étaient passées depuis longtemps. La demie sonna. Puis ce fut onze heures. Jacques ne reparait pas. Le travail était terminé. Les ouvrières étaient parties. Dans le coquet salon de vente, Marjolaine était maintenant seule avec l'oncle César. Impatiente, nerveuse, la jeune fille ne pouvait tenir en place. De temps en temps, elle allait à l'autre fenêtre, également ouverte, et jetait un coup d'œil sur la longue du boulevard. Mais aucun des passants ne s'arrêtait à la porte de la maison.

— Mon Dieu, murmura-t-elle, il est arrivé quelque chose !

Elle essuya ses yeux. Ses pressentiments de tout à l'heure lui revenaient.

— Mon oncle !

— Ma nièce ? fit le bonhomme enlevant sa pipe et se dressant.

— Jacques ne rentre pas et je suis inquiète.

— Inquiète. Par exemple ! Il fait un temps chuperbe, il che promène chur les boulevards, certainement . . .

— Jacques avait promis de rentrer à dix heures, il est minuit.

— Ce n'est pas une petite fille, il rentrera, n'aie pas peur !

Elle alla s'accouder sur le balcon. Et l'oncle César qui se promenait dans le salon et qui la regardait de temps en temps, voyait très bien qu'elle pleurait silencieusement, les yeux fixés dans le grand vide à peine éclairé au dessous d'elle. L'oncle César, inquiet malgré lui, avait rebourré sa pipe, mais il oubliait de fumer.

Le boulevard, en bas, était depuis quelques minutes complètement désert, aucun passant sur le trottoir. Sur la chaussée, seulement, de temps en temps, une voiture.

— Il est arrivé un malheur !

Voilà ce que Marjolaine se répétait. Tout à coup, elle aperçut, d'aussi loin que les lumières des becs de gaz lui permettaient de voir, un homme qui longeait lentement les maisons.

— On dirait que c'est Jacques !

Mais l'homme avait une allure singulière. Il s'arrêtait presque à chaque pas, s'appuyait contre les murs et restait là de longs moments immobile, comme s'il était malade ou comme s'il attendait quelqu'un. Pourtant il se rapprochait, si lentement que ce fût. Marjolaine pleurait toujours. Les larmes, obscurcissant ses yeux, l'empêchaient de voir. Elle appela César.

— Mon oncle ! mon oncle !

Il accourut. Elle lui montra le passant. Et avec épouvante :

— On dirait que c'est lui ?

L'oncle César ne pleurait pas, lui, et il avait de bons yeux.

— Mais oui, c'est Jacques. Qu'est-ce qu'il cherche ? Il a peut-être oublié le numéro de la maigeon. C'est poçhibile après tout.

Et il allait descendre quand Jacques s'arrêta devant la porte. Il avait hésité longtemps, le pauvre garçon, avant de rentrer. Depuis longtemps il se promenait sur le boulevard, sans oser sonner. Qu'allait-il dire à Marjolaine ? Son désespoir était si grand qu'il eut une minute de folie. Il pensait au suicide. Mais pourquoi se tuer ? Était-il coupable ? Il y avait contre lui quelque chose de terrible et de mystérieux. Quoi ? Il l'ignorait. Mais il n'était pas possible que la vérité ne fût point connue quelque jour, bientôt sans doute. Peut-être était-elle déjà connue maintenant. Et il avait envie de courir jusqu'au cercle d'Antin, de monter et de demander :

— Eh bien ? me prenez-vous toujours pour un voleur ?

Il avait sonné. La porte s'ouvrit. Du balcon, César et Marjolaine entendirent le bruit retentissant de la porte qui se refermait. Marjolaine n'y tint plus. Elle courut attendre Jacques sur le palier. Il montait lourdement avec des pauses à chaque marche. Et quand elle le vit enfin, il était si pâle, si défait, ses yeux creusés indiquaient tant de torture intérieure, sa pauvre figure tirée tant de fatigue d'âme, qu'elle joignit les mains avec un grand cri d'effroi.

— Mon Jacques ! mon Jacques ! Qu'as-tu ?

A sucre

Assemblée Annuelle des Actionnaires de la BANQUE JACQUES-CARTIER

Tenue dans les Bureaux de la Banque

MERCREDI, 18 JUIN 1890

M. A. Desjardins ayant été appelé au fauteuil et M. A. de Martigny, prié d'agir comme secrétaire le rapport de la dernière assemblée est lu et approuvé.

Le Président lut ensuite le rapport suivant présenté par les directeurs sur leurs affaires de l'année écoulée :

MESSIEURS,

Le bureau d'administration a l'honneur de vous soumettre son rapport, ainsi que l'état de situation de cette banque à l'expiration de l'année écoulée le 31 mai dernier :

Balance des profits et pertes le 31 mai 1889 . . .	\$18,009.01
Profits de l'année écoulée, déduction faite des frais d'administration et des pertes subies et à subir	39,511.06
	\$57,910.07
A déduire :	
Porté à la réserve	\$10,000
Dividende 3 ^e , 1 ^{er} déc. 1889	17,500
Dividende 3 ^e , 1 ^{er} juin 1890	17,500
	\$45,000.00
Balance	\$12,910.07

Nous avons tout lieu d'être satisfaits du résultat des opérations de l'année qui vient de se terminer, nonobstant l'état de dépression générale qui a continué comme l'année précédente à marquer la situation des affaires dans cette province due à la médiocrité des deux dernières récoltes.

L'administration après avoir déduit à même la recette brute de l'année courante un montant amplement suffisant pour couvrir les pertes encourues, a pu solder son compte de fin d'année par une balance en surplus de \$22,910.07. A même ce montant il a été pris \$10,000 pour en augmenter le fonds de réserve qui se trouve maintenant porté à 150,000 soit 30 p. c. du fonds capital, laissant une balance en disponibilité de \$12,910.07.

Le bureau principal et les différentes succursales ont été régulièrement inspectés et l'administration est heureuse de témoigner du zèle et de la prudence déployés par le directeur-gérant et les divers officiers sous son contrôle, tant au bureau principal que dans les différentes agences ainsi que de la bonne tenue et de l'exactitude qu'ils ont constatées partout.

Avant de terminer son rapport l'administration regrette d'avoir à mentionner la perte sérieuse qu'elle a faite cette année par la mort du regretté M. J. L. Cassidy. Son zèle pour les intérêts de la banque, sa grande expérience des affaires jointe à une urbanité constante rendait précieux son concours et lui avait gagné le respect et les sympathies de ses collaborateurs.

M. J. D. Laviolette, dont la position dans le commerce est si avantageusement connue a été choisi pour le remplacer.

Tous les directeurs actuels sortent de charge mais ils sont réeligibles.

Le tout respectueusement soumis.

ALPH. DESJARDINS,
Président.

Bilan de la banque Jacques-Cartier au 31 mai 1890

PASSIF	
Capital	\$ 500,000.00
Fonds de réserve	\$ 150,000.00
Au crédit des profits et pertes	12,910.07
	162,910.07
Dividende semi annuel du 2 juin 1890	17,500.00
Dividende non réclamé	1,787.89
	19,287.89
	682,197.96

Billets en circulation	360,534.00
Dépôts à demande	949,030.56
“ à terme	580,053.39
“ du gouvernement fédéral	22,665.87
“ du gouvernement provincial	50,000.00
Balances dues à d'autres banques en Canada	1,072.30
Autres dettes	1,607.98
	1,964,964.10
	2,647,162.06

ACTIF

Espèces	\$ 44,294.69
Billets de la Puissance	47,540.00
Billets et chèques sur d'autres banques	78,563.96
Balances dues par d'autres banques en Canada	15,740.25
Balances dues par d'autres banques en pays étrangers	17,133.70
Balances dues par les succursales de la Banque et par d'autres agences du Royaume-Uni	32,124.42
	235,397.02
Billets escomptés et prêts courants	1,737,982.29
Billets escomptés dus et non spécialement garantis	24,663.84
Billets escomptés dus et garantis	81,126.34
Propriétés diverses	58,582.73
Hypothèques sur propriétés vendues	23,700.95
Débiteures de la Mine internationale	200,000.00
Édifices de la Banque	82,415.00
Autres créances	203,293.89
	2,411,765.04
	\$2,647,162.06

A.-L. DE MARTIGNY,
Directeur-Gérant.

Proposé par M. Desjardins, le président, appuyé par M. Hamelin, vice-président :

Que le rapport qui vient d'être soumis soit approuvé et imprimé pour l'usage des actionnaires.— Adopté.

Proposé par M. J. Melançon appuyé par M. Gust. Piché :

Que des remerciements soient votés au président et directeurs, pour les services qu'ils ont rendus à la banque pendant l'année qui vient de s'écouler.— Adopté.

Proposé par M. A. S. Hamelin appuyé par M. L. Huot :

Que cette assemblée se plait à reconnaître la manière satisfaisante avec laquelle le Directeur-Gérant, les gérants des succursales et les autres officiers de la banque ont rempli leurs devoirs.— Adopté.

M. le Président ayant prié MM. Jes. Melançon et Gustave Piché d'agir comme scrutateurs, il fut procédé à l'élection des directeurs. Après le développement du scrutin les messieurs dont les noms suivent furent déclarés élus directeurs :

MM. A. Desjardins, A. S. Hamelin, L. Huot, D. Laviolette et A. de Martigny.

A. DESJARDINS,
Président.

A. DE MARTIGNY,
Secrétaire

A une réunion du nouveau bureau de direction, M. A. Desjardins a été élu président, et M. A. de Martigny, directeur-gérant.

Roignon de mouton.—Otez la petite peau qui les recouvre, fendez-les en deux du côté arrondi, enfillez les dans une petite brochette de bois, assaisonnez-les dans du poivre, trempez-les dans de l'huile ou du beurre fondu et faites-les cuire sur le grill, servez-les avec une sauce maître d'hôtel, ou une sauce de tomate,

Recette pour distinguer la soie et la laine dans les étoffes.—Prenez de l'alcali volatil très pur, faites-y dissoudre de l'oxyde de cuivre et placez dans cette solution le morceau d'étoffe à essayer. Laissez-le quelque temps. En le retirant, la soie est dissoute ; la laine seule reste dans son premier état.

USAGES ET COUTUMES

L'HOSPITALITÉ. (Suite)

De là, un dédain à peine dissimulé de ces derniers, pour les visiteurs les moins riches, les moins brillants. Cela est à éviter à tout prix, et l'on ne pouvait prendre de meilleur moyen que la désuétude de cette coutume du pourboire, pour obtenir à chacun la même dose de respect et la stricte égalité dans le service.

L'hospitalité impose de très sérieux devoirs à celui qui l'exerce ; celui qui la reçoit n'en est pas exempt.

Il doit arriver chez son hôte avec des dispositions très bienveillantes. Il se défera de tout esprit de critique, il trouvera tout bien ; il se contentera de ce qui lui sera offert, sans souhaiter davantage ou, du moins, sans laisser paraître qu'il désire autre chose.

L'HISTOIRE DU PASSE EST UNE LEÇON POUR L'AVENIR

Voici le résultat du 240ième tirage mensuel de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui a eu lieu à la Nouvelle-Orléans. Louis, le 13 mai 1890. Le billet No 43,350 a remporté le grand prix capital de \$300,000. Il avait été vendu en vingtièmes au prix de \$1.00 chacun. Deux ont été perçus par l'intermédiaire de la Banque National de Tacoma, Tacoma, Wash ; un par celle de la First National Bank, Concord, N. H. ; un par la Farmers' and Traders' Bank, Owensboro, Ky ; un par la First National Bank, Jackson, Tenn ; un était en possession de Albert Cobo, Boston, Mass ; un en celle de Mme Ellen M. Foote, Danbury, Conn ; un en celle de John Kilgallon, 2041 Firth Street, Phil. Penn ; un en celle de W. H. Schuebel, 520 Jefferson Street, Philadelph. Penn ; un en celle de Wm. Waldrof, 405 N. Gay Street, Baltimore, Md ; et, le billet No 39,825 a gagné le second prix capital de \$100,000 vendu en entier à Alfred A. Maccus, 127, Darnmouth street, Boston, Mass, et a été reçu par l'intermédiaire de la Central National Bank en cette ville. Le billet No 35,287 a gagné le troisième prix capital de \$50,000 et a été vendu en vingtièmes au prix de \$1.00 chacun ; un à Lewist Gurry, Pawtucket, R. I. ; un perçu par Kidder, Peabody Cie Boston, Mass. ; un à S. Markendorff 357 Huitième avenue, New-York ; un à H. B. Davis, 41 Maiden Lane, New-York ; un à Gaston et Gaston, Dallas, Tex. ; un à Jacob Recht, 683 Broadway, New-York ; un perçu par l'intermédiaire de la North Texas National Bank, Dallas Tex ; un à I. Bienderman, 100 West street, New-York, etc. Le billet No 62,647 a gagné le quatrième prix capital de \$25,000 et a été vendu à des personnes de la Nouvelle-Orléans, New-York, Grand Rapids, Mich, Galveston, Tex et Montréal, Canada. La charte actuelle de la compagnie n'expire que le 1er janvier 1895 et la seule question que l'on ait à résoudre est celle-ci : Est-ce que la charte expirera à la date indiquée ou sera-t-elle prolongée encore de vingt-cinq ans ? Le 212e grand tirage mensuel aura lieu mardi le 15 juillet et on obtiendra tous les renseignements voulus en s'adressant à M. A. Dauphin, Nouvelle-Orléans, La.

Avls aux mères.—Le "sirop calmant de Madame Winslow" est employé depuis plus de 50 ans par les mères pour la dentition des enfants, et toujours avec un succès complet. Il soulage le petit patient aussitôt, procure un sommeil calme et naturel en enlevant la douleur, et le petit chérubin "s'épanouit comme un bouton de fleur." Il est très agréable à prendre, il calme l'enfant, amolli les gencives, enlève la douleur, arrête les vents, régularise les intestins, et il est le meilleur remède connu pour la diarrhée causée par la dentition ou autrement. Vingt-cinq cents la bouteille

STENOGRAPHIE.—Leçons de sténographie, à domicile, par correspondance ou autrement. Méthode simple et rapide applicable aux deux langues ; système merveilleux d'abréviations ; par un sténographe d'expérience membre de l'Institut Sténographique des deux Mondes, de Paris. S'adresser à J. N. MARCIL, 1149, rue St-Jacques, Montréal.

Cravates job de 50c pour 25c
Corps et Caleçons mérino de \$1 pour 75c
Chemises non-lavées à 75c supérieure
Chemises sur commande \$1.50
Voyez nos Chapeaux de \$1 et plus

GUIMOND
15 ST-LAURENT

CASTOR FLUID

On devrait se servir pour les cheveux de cette préparation délicieuse et rafraichissante. Elle entretient le scalp en bonne santé, empêche les peaux mortes et excite la pousse. Excellent article de toilette pour la chevelure. Indispensable pour les familles. 25 cts la bouteille

HENRY R. GRAY,
Chimiste-pharmacien,
122 rue St-Laurent.



CHESTER'S CURE !

Pour la Toux Thumes
L'Asthme Bronchites Catarrhe
Enrouements Etc., etc

LE GRAND REMEDE CANADIEN
Pour les maladies ci-dessus mentionnées. Infaillible dans tous les cas. Demandez-le à votre pharmacien. Expédiez aussi franco par la malle sur réception du prix. Adressez :

W. E. CHESTER
461 - rue Laguchetière, Montréal - 461

Prix : grande botte \$1.00
botte 50



La Chevelure, c'est la Santé!

Le **REGENERATEUR CAPILLAIRE AUDETTE** nettoie la TÊTE et fait disparaître les PELICULES. Il empêche la chute des cheveux et en active le croissence.

Le **REGENERATEUR CAPILLAIRE AUDETTE** est une lotion douce et rafraichissante, sans égale comme pommade et convenant particulièrement aux enfants.

Le **REGENERATEUR CAPILLAIRE AUDETTE** n'est pas une teinture, c'est un stimulant et un tonique. Cette préparation est de plus exempte de tout produit chimique dangereux ainsi que l'atteste un grand nombre de témoignages des meilleures autorités médicales. Chez tous les pharmaciens, 50 cts. la bouteille.

S. LACHANCE, seul propriétaire,
1538 ET 1540 RUE STE-CATHERINE, MONTRÉAL.

MAISONS RECOMMANDEES

SOREL
HOTEL BRUNSWICK. J. Fish, Prop.

QUEBEC
Hotel du Lion d'Or, E. G. BOULÉ & Cie. pr.
105, Grande Allée, Québec

Hôtel Albion, L. A. & J. E. DION, Prop.
29, rue du Palais

Magasin du Louvre, COTÉ & FAGUY
27, rue Saint-Jean

TROIS-RIVIERES
N. E. MORISSETTE, 118, rue Notre-Dame
Tapis, Mérinos à Soutanes, etc.

HOTEL DUFRESNE
JOSEPH DUFRESNE Propriétaire

MONTRÉAL
THE BRITISH CIGAR STORE
1574, rue Notre-Dame

RESTAURANT VICTOR
594, rue Laguchetière

CHAUSSURES
J. D. LATOUR & CIE., 1831, r. Ste-Catherin

HOTEL DU CANADA
A. C. SABOURIN, propriétaire
Coin des rues Saint-Gabriel et Sainte-Therese

MONTRÉAL
Ses lunches à 25 cents sont des meilleurs à Montréal.

HOTEL RICHELIEU
ISIDORE DUROCHER & CIE
MONTRÉAL

Cet Hôtel de première classe, si bien connu du public, vient de réouvrir ; ces entrées sont maintenant sur la rue **Saint-Vincent**, et il n'y aura plus de communications par la Place Jacques Cartier.

HOTEL RIENDEAU
58 & 60 PLACE JACQUES CARTIER
Montréal

Cet hôtel de première classe, qui était autrefois au No 61, rue Saint-Gabriel, vient d'être transporté au **No 60, Place Jacques Cartier.**
Prix très modérés, cuisine française.
J. RIENDEAU, Propriétaire.

J. BISAILLON,
1599, Rue Notre-Dame

Spécialité de Parfumeries Françaises des Célibres maisons Parisiennes

Articles de Fantaisie, Perruques, Braids et Toupets. Chambres de bain pour Dames et Messieurs.

F. X. Z. GERMAIN,
1396, Rue Sainte-Catherine

MARCHAND DE MEUBLES NEUFS ET DE SECONDE MAIN

Le plus haut prix sera payé pour les Meubles de Seconde Main.

V. ROY & L. Z. GAUTHIER,
Architectes et évaluateurs ont transporté leur bureau au numéro

180 - RUESAINT - JACQUES - 180
Edifice de la Banque d'Epargne

VICTOR ROY L. Z. GAUTHIER
Élévateur 4e plancher, Chambre 3 et 4

La Compagnie d'Assurance
NORTHERN OF ENGLAND.

Capital..... \$15,000,000
Fonds accumulés..... 17,106,000

BUREAU GÉNÉRAL POUR LE CANADA
***724 NOTRE - DAME, MONTRÉAL**
ROB. W. TYRE, Gérant.

AGENTS POUR LA VILLE
ELZEAR LAMONTAGNE JOSEPH CORBEIL

ANNONCE DE
JohnMurphy & Cie

Rideaux ! Rideaux ! Rideaux !
Grand choix de Rideaux en dentelle crème, blanc—Ecrû bleu pale.—Drap cardinal à 25 p. c. de réduction—Rideaux en dentelles blanc et écar, depuis 60c la pair.

Rideaux, Mousseline, Madras,
Rideaux en net suisse brodé,
Rideaux en guipure d'art,
Rideaux en chenille

à 25 p. c. de réduction
Mousseline et net à Rideaux
25 p. c. de réduction

Tapis de Tables !
Tapis de Pianos ! !

En drap fleur — Drap flassé — Soie et laine.
à 25 pour cent de réduction

Couverts de lits et d'oreillées
en dentelle nothinpham et guipure d'art
à 25 p. c. de réduction

Poles pour Rideaux,
Chaines pour Rideaux

DESSUS DE CHAISES ET SOFAS
et dentelle guipure, en satin brodé et en dentelle guipure
à 25 p. c. de réduction

Damas Rep et Cretonne double
largeur pour rideaux

A 25 P. C. DE REDUCTION

JOHN MURPHY & CIE
Coin des rues Notre-Dame et St-Pierre

Au comptant et à un seul prix

POUR
Tous les Maux
Hémorroïdes
Contusions
Catarrhes
Blessures
Douleurs
Brûlures
Toilette



Fac-Simile du Flacon enveloppé de papier chamois.

SERVEZ-VOUS DE
Intime
ET LA
Grippe

POND'S EXTRACT

Il guérit les
Engelures

Enrouements
Rhumatismes

Maux d'Yeux
Hémorrhagies

Inflammations
Maux de Gorge

Préparé seulement par la
POND'S EXTRACT CO.
76 Fifth Avenue
New York

Colonne Carsley

Encore une bonne occasion !

Il sera vendu, cette semaine, trois caisses d'étoffes pour robes d'été. Nuances médium, bonne qualité. Votre choix sur ces trois caisses au prix de SEPT CENTS ET DEMI la verge seulement, chez
S. CARSLY.

Département du linge pour enfants

Bonnets de mousseline depuis 15c
Bonnets de mousseline depuis 15c
Bonnets de mousseline depuis 15c

Robes de mousseline depuis 75c
Robes de mousseline depuis 75c
Robes de mousseline depuis 75c

Tabliers de mousseline depuis 35c
Tabliers de mousseline depuis 35c
Tabliers de mousseline depuis 35c
S. CARSLY.

Département du linge pour enfants

Capelines de coton depuis 75c
Capelines de coton depuis 75c

Robes de coton depuis 39c
Robes de coton depuis 39c

Tabliers de coton depuis 18c
Tabliers de coton depuis 18c

S. CARSLY

Département du linge pour enfants

Robes de baptême depuis \$2.60
Robes de baptême depuis \$2.60
Robes de baptême depuis \$2.60

Robes de baptême depuis \$1.60
Robes de baptême depuis \$1.60
Robes de baptême depuis \$1.60

Robes de baptême depuis 90c
Robes de baptême depuis 90c
Robes de baptême depuis 90c
S. CARSLY.

Habits de tennis pour hommes
Habits de tennis pour hommes
Habits de tennis pour hommes

De toutes grandeurs, au plus bas prix,
S. CARSLY

Habits en flanelle pour hommes
Habits en flanelle pour hommes
Habits en flanelle pour hommes

Couleur bleu-marin, rouge foncé, cardinal, grise, blanche et noire, de toutes grandeurs, au plus bas prix.

S. CARSLY.

Habits de goûts en mohair
Habits de goûts en mohair
Habits de goûts en mohair

Habits de goût en soie
Habits de goût en soie
Habits de goût en soie

Habits de goût en coton
Habits de goût en coton
Habits de goût en coton

De toutes grandeurs. Prix, 65c.

S. CARSLY.

Vestes en toile blanche
Vestes en toile blanche

Vestes en toile de russie
Vestes en toile de russie

De toutes grandeurs et de différents patrons et qualités.

S. CARSLY

FIL DE CLAPPERTON

SI VOUS VOULEZ

Un fil qui ne s'effile pas,
Qui coudra avec douceur,
Un fil pour coudre à la main ou à la machine,
Un fil qui vous sera agréable,

DEMANDEZ LE

FIL DE CLAPPERTON

S. CARSLY

1765, 1767, 1769, 1771, 1773, 1775, 1777, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL

HENRI LARIN,

PHOTOGRAPHE

2202 -- RUE NOTRE-DAME -- 2202



NE VOYAGEZ JAMAIS SANS ÊTRE POURVU DU

JOHNSTON'S FLUID BEEF

Il fournit la nourriture, et le breuvage fait des sandwich délicieux, et du bon thé de bœuf très agréable au goût et nutritif

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE

"WESTERN"

CONTRE LE FEU ET SUR LA MARINE

Revenu pour l'année 1889..... \$2,025,192.58
Sécurités pour les assurés..... 1,837,286.41

BUREAU A MONTREAL, 194 RUE ST-JACQUES

ARTHUR HOGUE, Agent du département français.

J. H. ROUTH & Cie., Agents généraux.

Nous donnons des reçus et des polices écrites en français. Institutions religieuses et propriétés de campagne assurées à de très bas taux.

HONNEUR AUX REMÈDES SAUVAGES DE GEO TUCKER

EMPLATRE DES MONTAGNES VERTES SIROP BOTANIQUE DE V. DE GEO TUCKER NA PAS GEO TUCKER EST. D'EGALE POUR LES ARRAPAHO GARANTI DE GUERIR LA COULEURS DES REIMS LAMIE DES DAMES BAUME DES MONTAGNES VERTES TOUX ET LA COQUELUCHE DE GEO TUCKER POUR LES MALADIES INTERNES ET EXTERNES REMÈDES BIEN CONNUS.

<p>\$5.000 DE RÉCOMPENSE POUR DE MEILLEURES MEDICINES PATENTÉES VENDUS PAR TOUS LES PHARMACIENS ET EPICIERS RESPECTABLES. DEPOT CHEZ</p>	<p>MÈRES SAUVEZ LA VIE A VOS PETITS ENFANTS EN DEMANDANT TOUJOURS A VOTRE PHARMACIEN LES BONBONS DE CHOCOLAT INDIEN DES MONTAGNES VERTES DE GEO TUCKER POUR LES VERS.</p>	<p>N'OUBLIEZ PAS DE DEMANDER LES PETITES PILULES POMMES DE MAI DE LA MONTAGNE VERTE DE GEO TUCKER POUR LA PURGATION. DYSPEPSIE. CONSTIPATION ETC 1/2 PILULES LA DOSE</p>	<p>DES MILLIERS DE PERSONNES SOUFFRANTES ONT IMMEDIATEMENT RECOURS AUX Remèdes Sauvages DE GEO. TUCKER</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

LYMAN, FILS & CIE 429, RUE GRAIG
PHARMACIE EN GROS, EN FACE DU
RUE ST-PAUL, MONTREAL. CHAMP DE MARS

J. Alvin Chanoy
Architecte
No 154, Rue St Catherine
Montreal.
Téléphone Bell 6504.

ETABLIE EN 1870



Nous avons le plaisir d'annoncer que nous avons toujours en magasin les articles suivants :

Les triples extraits culinaires concentrés de JONAS

Huile de Castor en bouteilles de toutes grandeurs

Moutarde Française Glycerine, Collefortes.

Huile d'Olive en dem pintes, pintes et pots.

Huile de Foie de Morue, etc., etc.

HENRI JONAS & CIE

10—RUE DE BRESOLES—10

Bâtisses des Sœurs) MONTREAL

Attraction sans précédent

Au-delà d'un million distribué



COMPAGNIE de la LOTTERIE de l'ETAT de la LOUISIANE

Incorporée par la Législature pour les fins d'éducation et de charité, et ses franchises déclarées, être parties de la présente Constitution de l'Etat en 1879, par un vote populaire écrasant.

Les Grands Tirages Extraordinaires ont lieu semi-annuellement (Juin et Décembre) et les Grands Tirages Simples ont lieu mensuellement, les dix autres mois de l'année. Ces tirages ont lieu en public, à l'Académie de Musique, Nouvelle-Orléans, La.

En Renommée durant Vingt Ans, pour l'intégrité de ses tirages et le paiement exacte de ses prix

Attesté comme suit :

" Nous certifions par les présentes que nous surveillons les arrangements faits pour les tirages mensuels et semi-annuels de la Compagnie de Lotterie de l'Etat de la Louisiane, que nous gérons et contrôlons personnellement les tirages nous-mêmes et que tout est conduit avec honnêteté, franchise et bonne foi pour tous les intéressés : nous autorisons la Compagnie à se servir de ce certificat, avec des fac-simile de nos signatures attachés dans ses annonces.

Let. J. J. Emely
Commissaires

Nous, les soussignés, Banques et Banquiers, paierons tous les prix gagnés aux Loteries de l'Etat de la Louisiane qui seront présentés à nos caisses.

R. M. Walmsley, Prés. Louisiana National Bk
Pierre Lanoux, Prés. State National Bk
A. Baldwin, Prés. New Orleans National Bk
Carl Kohn, Prés. Union National Bk

Grand Tirage Mensuel

A L'ACADEMIE DE MUSIQUE, NOUVELLE ORLEANS,

MARDI, LE 15 JUILLET 1890

PRIX CAPITAL - - - \$300,000

100,000 Billes à \$ 2 chacune. Moitié, \$10
Quart, \$5. Dixième, \$2. Vautième, \$1

LISTE DES PRIX

1 PRIX DE \$300,000 est.....	\$300,000
1 PRIX DE 100,000 est.....	100,000
1 PRIX DE 50,000 est.....	50,000
1 PRIX DE 25,000 est.....	25,000
2 PRIX DE 10,000 sont.....	20,000
5 PRIX DE 5,000 sont.....	25,000
25 PRIX DE 1,000 sont.....	25,000
100 PRIX DE 500 sont.....	50,000
200 PRIX DE 300 sont.....	60,000
500 PRIX DE 200 sont.....	100,000

PRIX APPROXIMATIFS

100 PRIX DE \$ 500 sont.....	50,000
100 PRIX DE 300 sont.....	30,000
100 PRIX DE 200 sont.....	20,000

PRIX TERMINANT

999 PRIX DE \$100 sont.....	\$99,900
999 PRIX DE \$100 sont.....	\$99,900

3,131 prix se montant à \$1,054,800

NOTE.—Les billets gagnant les Prix Capitales ne se trouvent pas compris dans les prix terminants.

AGENTS DEMANDES

Pour prix aux clubs et autres informations adressez-vous aux soussignés. Ecrivez lisiblement et donnez votre résidence, ville, comté, rue et numéros. Les retours par malle se feront plus rapidement en nous envoyant une enveloppe portant votre propre adresse. Nommez LE MONDE ILLUSTRÉ.

IMPORTANT

S'adresser à M. A. DAUPHIN, New-Orleans, La.

ou M. A. DAUPHIN, Washington, D. C.

Par lettres ordinaires, contenant mandats émis par toutes les Compagnies d'Express, New-York Exchange, ou Traités et Mandats-Poste.

Adressez vos Lettres Enregistrées contenant de l'Argent à

NEW ORLEANS NATIONAL BANK,
New Orleans, La.

Souvenez-vous que le paiement des Prix est Garanti par Quatre Banques Nationales de la Nouvelle-Orléans, et que tout billet porte la signature du Président d'une institution dont les droits d'exister sont reconnus par les plus hautes cours ; par conséquent, défiez-vous des contrefaçons ou des proportions anonymes.

Rappelez-vous que la Cour Suprême des Etats-Unis a décidé que la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane a un contrat avec l'Etat de la Louisiane, lequel n'expire que le 1er janvier 1895.

SANS PEUR ET SANS REPROCHE

SAVONS MEDICAUX

DR V. PERRAULT

Ces savons, qui guérissent toutes les Maladies de la peau, sont aujourd'hui d'un usage général. Des cas nombreux de démangeaisons, dartres, hémorrhoides, etc., réputés incurables, ont été radicalement guéris par l'usage de ces Savons.

NUMÉROS ET USAGES DES SAVONS
Savon No 1.—Pour démangeons de toute sortes.
Savon No 5.—Pour toutes sortes de dartres.
Savon No 8.—Contre les taches de rousse et le masque.
Savon No 14.—Surnommé à juste titre savon de beauté, sert à embellir la peau et donner un beau teint à la figure.
Savon No 17.—Contre la gale. Cette maladie essentiellement contagieuse disparaît en quelques jours en employant le savon No 17.
Savon No 18.—Pour les hémorrhoides. Ce savon a déjà produit les cures les plus admirables, et cela dans les cas les plus chroniques. Ces savons sont en vente chez tous les pharmaciens. Expédiés par la poste sur réception du prix (25 cents).

ALFRED LIMOGES,
Saint-Eustache, P.Q.

Saint-Nicolas, journal illustré pour garçons et filles, paraissant le 1er de chaque semaine. Les abonnements partent du 1er décembre et du 1er juin. Paris et départements, un an : 18 fr ; six mois : 10 fr ; Union postale, un an 20 fr ; six mois : 12 francs. S'adresser à la librairie Ch. Delagrave, 16, rue Soufflot, Paris (France).